

CONVOCATION

Le Conseil général de la Commune de Riaz est convoqué en séance le

**mardi 6 octobre 2026, à 20.00 heures,
à la salle du 2^e étage, à la Route des Monts 14.**

Tractanda

1. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 21 avril 2026 – approbation
2. Procès-verbal de la séance constitutive du Conseil général du 5 mai 2026 – approbation
3. Plan financier 2026-2030 – présentation
4. Reprise du Plan d'équipement de détail du quartier de Champy Sud (partie 1) par la Commune – approbation
5. Élection d'un membre au sein de la commission financière
6. Postulat de Madame Isabelle Monney-Savary et Monsieur Jacques Pollet « Plan de prévoyance LPP » – détermination du Conseil communal
7. Postulat de Madame Sophie Moura « Etude de faisabilité pour l'implantation d'une supérette à Riaz » – détermination du Conseil communal
8. État d'avancement des projets en cours – présentation
9. Divers

Le Bureau du Conseil général

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL
DU 21 AVRIL 2026 – DE 20 H 00 À 21 H 47
au 2^e étage à la Route des Monts 14

PRÉSIDENCE	Madame Isabelle MONNEY-SAVARY (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s)
VICE-PRÉSIDENCE	Monsieur Thomas BOSSON (PLR)
BUREAU	Monsieur Christophe BIERI (UDC) Madame Sophie MOURA (PLR) Madame Cindy MURITH (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) Monsieur Christian UNGERSBÖCK (Le Centre)
PRÉSENTS	Mesdames et Messieurs Michaël ANDREY (Le Centre) – Didier BARMETTLER (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) – Frédéric BLANC (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) – Hugues BOSSON (PLR) – David BOVIGNY (PLR) – Françoise CRAUSAZ (PLR) – Ralph FROSSARD (UDC) – Amélie GAPANY (PLR) – Julien GRAND (PLR) – Michel HORNER (UDC) – Stéphanie KLAUS (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) – Dominique MAGLI (Le Centre) – Eric MAGNIN (PLR) – Catherine MAURON (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) – Pierre MAURON (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s), <i>entré en séance à 21 h 06 pour motifs professionnels</i> – Stéphane OBERSON (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) – Cédric PALLI (PLR) – Yves PASQUIER (Le Centre) – Marc-Antoine PITTET (UDC) – Jacques POLLET (Le Centre) – Grégoire QUARTENOUD (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) – Céline RUFFIEUX-MOREL (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) – Dylan SAVARY (PLR).
EXCUSÉE	Madame Nadine ROUBATY (PLR).
TOTAL	29 présents, soit une majorité absolue de 15.
CONSEIL COMMUNAL	Madame Catherine BEAUD – Madame Anne FAVRE-MORAND – Madame Sabine GUILLET – Monsieur Bertrand HUGUENOT, <i>entré en séance à 20 h 17 pour raisons professionnelles</i> – Monsieur Pascal KAEMPFEN – Monsieur Louis PITTET – Monsieur Wolfram SCHUWEY.
EXCUSÉ	-
SECRÉTAIRE	Madame Diana SAUTEUR
RÉDACTEUR DU PV	Monsieur Gilles LIARD
HUISSIER	Monsieur Grégory OBERSON

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 20.00 heures, Madame la Présidente ouvre la séance du Conseil général du mardi 21 avril 2026 :

« Mesdames, Messieurs, chers collègues,

C'est avec honneur que j'ouvre, ce soir, la séance du Conseil général, l'ultime de cette législature 2021-2026.

Tout d'abord, je vous prie d'excuser l'absence de Madame Nadine Roubaty.

Je salue Madame la Syndique, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux ainsi que vous toutes et tous, chers collègues du Conseil général. Je salue également Madame Diana Sauter, la secrétaire communale, Monsieur Gilles Liard, secrétaire désigné au procès-verbal, Monsieur Bertrand Gaillard, responsable du service technique, Monsieur Olivier Bonte, administrateur des finances, ainsi que Monsieur Grégory Oberson, huissier. Je les remercie pour leur travail remarquable, leur formidable engagement pour notre Commune et pour leur investissement dans la préparation de cette séance.

Mes salutations vont également à nos citoyennes et citoyens, qui prennent la peine de suivre nos débats, ainsi qu'aux représentants de la presse. Je les sais gré de rendre compte du déroulement des séances de notre Conseil général.

En cette fin de législature 2021-2026, je me permets de vous faire part d'un courrier de remerciement adressé par la Préfecture de la Gruyère aux Conseillères et Conseillers généraux. Elle exprime sa reconnaissance pour leur engagement et formule ses meilleurs vœux aux personnes sortantes ainsi que moult satisfactions à celles qui poursuivent leur mandat.

La parenthèse préfectorale fermée, je vous souhaite, à toutes et à tous, une excellente séance.

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, vous avez été convoqués par courriel le 2 avril 2026 ainsi que par lettre expédiée en prioritaire ce même 2 avril 2026.

Vous avez également pu consulter la documentation sur la plateforme d'échanges du Conseil général. Je constate donc que tous les documents sont parvenus aux Conseillers généraux avant la séance de ce soir et je vous ferai grâce de la lecture complète de ces derniers.

Je précise que les débats sont enregistrés, tel que le permet l'article 9 du règlement du Conseil général, afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Je profite également de l'occasion pour vous demander de bien lever la main avec votre choix, lors des votes, afin d'avoir un comptage précis. De plus, lors des divers du Conseil général, le Bureau du Conseil général vous prie de transmettre toutes vos questions par écrit et de les présenter de manière concise.

Chaque groupe est représenté par une personne. Deux microphones volants sont à disposition pour les interventions personnelles ou autres. Toutefois, je vous prie de patienter que le microphone vous soit donné, avant de décliner votre identité, également dans le but de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Pour conclure, je prie les Conseillers généraux qui souhaitent déposer une résolution d'en remettre le texte au Bureau pour distribution aux membres. Concernant le dépôt de propositions ou de postulats, je vous rappelle que le formulaire doit être remis à la secrétaire avant ou durant la séance.

Je cède maintenant la parole à Madame Diana Sauteur qui va procéder à l'appel nominal. »

APPEL

Madame Diana Sauteur procède à l'appel nominal :

membres présents	28, puis 29 dès 21 h 06,
membre excusée	1
siège vacant	0
majorité absolue	15

Madame la Présidente constate que le quorum au sens de l'art. 44 LCo est atteint et que la séance, valablement convoquée, est apte à délibérer et à prendre des décisions.

ORDRE DU JOUR

Madame la Présidente présente l'ordre du jour :

« La convocation de la séance a été publiée le 2 avril 2026 dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg avec l'ordre du jour que vous avez reçu par courriel et courrier le 2 avril 2026. Il a été préparé par le Bureau du Conseil général avec une délégation du Conseil communal lors de sa séance du 30 mars 2026. En plus de la Feuille Officielle du Canton de Fribourg, l'ordre du jour a été publié sur le site internet de la Commune et il a également été affiché au pilier public.

L'ordre du jour que vous avez reçu apparaît à l'écran. Il ne sera donc pas lu. »

ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 16 décembre 2025 – approbation
2. Comptes 2025
 - 2.1. Comptes et rapport de gestion – présentation
 - 2.2. Comptes et rapport de gestion – approbation
3. Organe de révision – désignation
4. Bilan de la législature 2021 - 2025
 - 4.1. Conseil communal
 - 4.2. Commissions du Conseil général
5. Réponses du Conseil communal aux questions
6. Divers

L'ordre du jour tel que proposé n'amène aucune question ni remarques d'ordre formel. Il est soumis au vote.

VOTE

Le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 28 voix, l'ordre du jour, tel que proposé.

Madame la Présidente constate que l'ordre du jour est accepté et que la séance peut délibérer valablement et librement sur l'ensemble des points arrêtés.

1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2025 – APPROBATION

Madame la Présidente relève que chaque Conseiller général a pu prendre connaissance du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2025. Elle remercie Madame Diana Sauter pour sa coordination et Monsieur Gilles Liard pour sa rédaction.

Ce procès-verbal n'amène aucune question ni remarques d'ordre formel. Madame la Présidente le soumet au vote.

VOTE

Le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 28 voix, le procès-verbal de la séance du Conseil général du 16 décembre 2025.

Madame la Présidente constate que le procès-verbal de la séance du Conseil général du 16 décembre 2025 est accepté. Elle remercie ses auteurs.

2 COMPTES 2025

2.1. COMPTES ET RAPPORT DE GESTION – PRÉSENTATION

Madame la Présidente donne la parole à Madame la Syndique, en charge des finances. Elle s'exprimera au nom du Conseil communal pour la présentation générale des comptes et du rapport de gestion.

Madame la Syndique, Catherine Beaud, intervient ainsi :

« Le Conseil communal a le plaisir de vous soumettre les comptes inhérents à l'exercice comptable 2025. Ces comptes ont été révisés par la Fiduciaire Fiduconsult Bulle SA, les 2 et 3 mars 2026.

*Comme relevé dans le rapport de gestion, le budget 2025 prévoyait un déficit de **CHF 284'885.00** pour un total des charges de CHF 12'574'045.00.*

*Or, il s'avère que cette marque n'a pas été dépassée. Le total des charges atteint **CHF 12'320'508.69** pour un total des revenus de **CHF 13'020'270.24**. Ce qui dégage un bénéfice de **CHF 699'791.55**.*

Cependant, nous pouvons déjà mettre en lumière les éléments prépondérants qui expliquent cet écart de près de 1 million entre le budget et les comptes 2025, soit :

- Une augmentation des revenus fiscaux de 5.95% (+ CHF 514'397.96), avec notamment les impôts sur les gains immobiliers qui progressent de CHF 518'106.80 ;
- Des charges de transfert (charges liées) moindres que le budget (- CHF 101'906.86) ;
- Des indemnités perçues pour du personnel en arrêt maladie ou accident ;
- Une gestion très stricte des charges d'exploitation (- CHF 197'067.48) ;
- Des économies sur certaines dépenses budgétisées, mais non réalisées.

173 Ce bénéfice 2025 inclut le produit de la dissolution de la réserve du patrimoine administratif pour un montant
174 de CHF 416'462.00 (4^e année sur 10).

175
176 Alors que les recettes fiscales des impôts structurels pour l'année 2024 étaient inférieures de
177 CHF 180'000.00 (- 2.60%) par rapport au budget par rapport aux montants budgétisés, pour 2025, cet écart
178 se réduit avec des recettes seulement inférieures de CHF 94'000.00 (- 1.33%) par rapport au budget.

179
180 Ce resserrement s'explique notamment par une meilleure estimation de nos recettes fiscales et une
181 appréciation plus fine de notre part des taux de progression calculés par le Service cantonal des
182 contributions.

183
184 Au niveau des impôts conjoncturels, et comme mentionné précédemment, une forte progression est
185 enregistrée dans les impôts sur les gains immobiliers et plus-values ainsi que dans les impôts sur les
186 successions et les donations. Les autres impôts enregistrent une baisse par rapport au budget.

187
188 Comme déjà précisé, une estimation des montants à percevoir pour le projet Champy-Sud est très difficile,
189 étant donné que nous ne connaissons pas les termes ni les conditions des contrats de vente ainsi que les
190 dates des stipulations.

191
192 Dans le rapport de gestion 2025 qui vous a été remis, vous trouvez les éléments qui complètent les comptes
193 annuels tels que :

- 194
195 • le tableau des flux de trésorerie 2025,
196 • l'annexe aux comptes avec l'état du capital propre, les tableaux des provisions, des participations, des
197 immobilisations, les engagements hors bilan ainsi que les indicateurs financiers comparés depuis 2022.

198
199 Enfin, comme ces dernières années, nous vous informons que la planification financière vous sera présentée
200 lors de la prochaine séance ordinaire du Conseil général, agendée le mardi 6 octobre 2026.

201
202 Concernant les commentaires aux comptes qui vont suivre, je vous informe que nous les avons préparés en
203 mettant en évidence uniquement les comptes qui présentaient des écarts importants avec le budget 2025. »

204
205 Madame la Présidente remercie Madame Beaud pour son intervention.

206
207 L'entrée en matière pour les comptes étant acquise de plein droit, conformément à l'article 83 du Règlement
208 du Conseil général, Madame la Présidente demande quand même si quelqu'un en souhaite le renvoi.

209
210 Personne ne se manifeste. Madame la Présidente invite à passer à la présentation de détail qui se fera en
211 trois volets, à savoir le compte de résultats, le compte des investissements et le bilan. La discussion générale
212 sur les comptes 2025 sera ouverte après la lecture du rapport de la commission financière.

213
214 Cette discussion sera suivie du vote global sur les comptes et leur bouclage 2025.

215 216 2.2. COMPTES ET RAPPORT DE GESTION – PRÉSENTATION

217
218 Tel que précisé par Madame la Syndique, Madame la Présidente indique que seuls les comptes ayant des
219 dépassements ou des différences importantes seront lus par le Conseil communal, à qui elle passe la parole.

220
221 Madame la Syndique intervient de la sorte :

0. ADMINISTRATION

Chapitre 01

Législatif et exécutif

0110.3000.00 Jetons de présence, autorités et commissions

Les jetons de présence pour le Conseil général sont inférieurs au budget, seules trois séances s'étant déroulées au lieu des quatre prévues.

0120.3000.00 Traitement et jetons du Conseil communal

Les vacations du Conseil communal ont été inférieures au budget.

Chapitre 02

Services généraux

0220.3103.00 Informations / Communications / Internet

Les frais de publication sont moindres pour les deux éditions du *Riazois*. Itou pour le remplacement de la centrale téléphonique.

Madame Anne Favre-Morand s'exprime ainsi :

Chapitre 0290

Immeubles administratifs

0290.4472.00 Produits locations Hubert-Charles 12

Les loyers de novembre et décembre 2025 de la part du SLPPG sont comptabilisés dans ce compte.

Monsieur Pascal Kaempfen dispense ces propos :

Chapitre 0291

Domaines et parchets

0291.3141.00 Entretien des routes et des ouvrages

Les dépenses pour la réfection du Chemin des Communs sont supérieures au budget alloué (CHF 15'000.00). La réfection s'est portée sur 30 mètres supplémentaires. En raison de la mauvaise qualité du terrain, de nombreuses sorties d'eau ont dû également être aménagées.

0291.3144.00 Entretien et rénovation du Chalet Neuf

Il s'agit de travaux d'entretien réalisés en parallèle aux travaux de transformation.

1. ORDRE PUBLIC

Monsieur Wolfram Schuwey relève que :

Chapitre 11 Sécurité publique

1110.3010.01 Salaires personnel agents communaux

Il s'agit d'un nouveau compte ouvert pour le concept de stationnement. Lors de l'établissement du budget, les salaires étaient inclus dans la fourniture du concept de stationnement.

1110.3990.00 Imputations internes

Selon le règlement de stationnement, le solde positif de ce chapitre est transféré pour des projets en lien avec la mobilité douce et l'environnement. La contrepartie de ce montant est imputée dans le compte 7690.4990.00.

1110.4240.00 Produits concept de stationnement

Les produits du concept de stationnement sont supérieurs au budget.

2. ENSEIGNEMENT ET FORMATION

Madame Anne Favre-Morand enchaîne :

Chapitre 21 Scolarité obligatoire**2120.3612.00 Location des salles de sport CO de Riaz**

Il s'agit d'une différence entre le budget et la facturation sur le nombre de périodes et le nombre de semaines. Le budget a été calculé sur 16 heures/semaine x 35 semaines à CHF 85.00/heure. Finalement, l'utilisation a été de 16 heures/semaine x 37 semaines à CHF 85.00/heure.

2120.4631.00 Subventions cantonales

Diverses subventions cantonales ont été perçues pour les divers camps organisés.

Monsieur Bertrand Huguenot entre en séance à 20 h 17.

Chapitre 217 Bâtiments scolaires**2170.3090.00 Frais de formation**

Les frais d'examen du brevet de Monsieur Oberson n'avaient pas été budgétisés.

2170.3136.00 Honoraires et prestations de services

Une entreprise externe a été mandatée pour le nettoyage de l'Accueil extrascolaire (AES), afin de décharger le service de conciergerie. Elle est intervenue durant 45 heures uniquement.

2170.3144.01 Entretien – rénovation Monts 14

Le dépassement est dû à des travaux de réparation du chauffage après un sinistre (CHF 30'000.00). Ces travaux ont été partiellement pris en charge par l'assurance (compte 2170.4260.00 – CHF 16'500.00). Des travaux de remise en conformité après un contrôle électrique ont été nécessaires (CHF 4'500.00). D'autres travaux d'entretien non prévus ont également été entrepris (stores, luminaires, électricité, etc.).

Chapitre 218 Accueil extrascolaire (AES)**2180.3105.00 Achat de repas**

Le nombre d'enfants inscrits au repas de midi a diminué. Il y a eu aussi moins de repas servis durant les semaines de camps et des vacances scolaires.

3. CULTURE ET LOISIRS**Chapitre 34 Sports et loisirs****3420.3140.00 Aménagement et entretien**

Les travaux de sécurisation du Chemin des écoliers ont été réalisés lors de sa mise en place. Le solde des aménagements est en cours d'analyse et de réalisation.

4. SANTÉ

Monsieur Pascal Kämpfen précise :

Chapitre 42 Soins ambulatoires**4220.4260.00 Participation de tiers**

Le Secours Sud fribourgeois a versé un excédent pour le secteur des ambulances.

5. PRÉVOYANCE SOCIALE

Madame Anne Favre-Morand note que :

Chapitre 54 Famille et Jeunesse

5461.3636.00 Subventions aux crèches

La forte augmentation de ce compte s'explique par divers facteurs :

- la modification de la base de calcul du revenu déterminant donnant droit à une subvention. Cette modification, édictée par Option Gruyère, est entrée en vigueur à la fin de 2024.
- L'augmentation du nombre d'unités (périodes d'accueil) pour la crèche de Riaz, Les Chemins de l'Enfance : + 25% entre 2024 et 2025, ce qui représente en moyenne sept enfants. Il n'y a pas ou très peu d'augmentation dans les autres crèches.
- La situation fiscale des parents.
- L'ouverture d'une nouvelle crèche à Bulle en 2025. Il s'agit de Little Green House. Elle accueille un seul enfant de Riaz, qui bénéficie d'une subvention maximale.

Chapitre 57 Aide sociale et domaine de l'asile

5790.3637.00 Subventions versées à des tiers

Le nombre de bénéficiaires d'une remise de cotisations AVS est en forte augmentation. Ce qui explique le dépassement. Cette remise ne peut être accordée que dans des cas de rigueur avérés, si l'existence économique du requérant est extrêmement compromise et si le paiement du montant minimal pose de grosses difficultés. Il y a cas de rigueur si la personne assurée touche l'aide sociale.

6. TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

Monsieur Bertrand Huguenot apporte ces précisions :

Chapitre 61 Circulation routière

6150.3130.00 Honoraires et prestations de tiers

Divers projets n'ont pas commencé ou ont été reportés, voire abandonnés, tels le Sentier St-Michel et le concept d'éclairage public.

6150.3130.01 Prestations de tiers – travaux divers

Les prestations de déneigement et de salage ont été moindres en raison des faibles chutes de neige.

6150.3141.02 Entretien des routes

Les travaux d'entretien des routes se sont avérés inférieurs au budget ou non nécessaires.

6150.3144.01 Entretien éclairage public et signalisation

Divers lampadaires défectueux ont dû être remplacés ou réparés.

7. PROTECTION ET AMÉNAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT

Madame Sabine Guillet poursuit :

Chapitre 72 Traitement des eaux usées

7201.3143.00 Entretien et rénovations des collecteurs

Les travaux de curage et d'entretien n'ont pas été nécessaires pour une partie. Pour le reste, ils ont été reportés.

Monsieur Bertrand Huguenot note que :

Chapitre 73 Gestion des déchets

Ce chapitre est couvert à 87.66%. La couverture minimale requise est de 70%.

7301.3101.01 Achat de sacs poubelle (revente)

Des sacs poubelle ont été achetés pour la revente par l'administration communale. Il s'agit d'un point de vente complémentaire.

7301.3101.00 Achat de matériel

La pose de moloks à Champy/Saletta a été reportée.

Madame Sabine Guillet s'exprime ainsi :

Chapitre 76 Lutte contre la pollution de l'environnement

7690.3637.00 Subventions diverses

24 subventions de CHF 200.00 ont été versées pour l'achat de vélos électriques en 2025.

9. FINANCES ET IMPÔTS

Madame la Syndique reprend la parole :

Chapitre 91 Impôts

9100.3180.00 Réévaluation de créances

Ce montant correspond à l'ajustement de la provision sur les débiteurs et les débiteurs impôts.

Madame la Syndique enchaîne :

« Concernant le chapitre 9 « Finances et impôts », les informations ont déjà été commentées dans ma présentation générale.

Les autres chapitres non commentés par mes collègues n'amènent pas de commentaires particuliers.

Voici la récapitulation du compte de résultats 2025 :

Total des produits	CHF	13'020'270.24
Total des charges	CHF	12'320'508.69
Excédent de produits (bénéfice)	CHF	699'791.55

Vous pouvez voir à l'écran la répartition des charges par chapitre avec plus du tiers qui est dévolu au chapitre de la formation avec 35.85 %, suivi par la protection de l'environnement et l'aménagement du territoire avec 13.68 %, la prévoyance sociale avec 12.60 %, suivie de la santé à 11.66 %, des transports et communications à 10.12 %, de l'administration à 9%. Les autres chapitres sont en dessous de 3%.

Les revenus 2025 se montent à CHF 13'020'270.24. Plus de 80% de ces revenus constituent bien évidemment le chapitre Finances et Impôts.

En détail, le total de ces revenus est constitué de revenus fiscaux à hauteur de 70.11 %, représentant un montant de CHF 9'128'388.96, de taxes et redevances à 14.02 %, de revenus de transfert à 8.28%, de revenus extraordinaires à 3.20 % et le solde de revenus financiers et de prélèvement sur les fonds et les financements spéciaux.

Le tableau du bas vous présente le détail des revenus fiscaux avec près de 80 % de revenus des personnes physiques.

COMPTES DES INVESTISSEMENTS 2025

Les investissements réalisés en 2025 sont détaillés dans le rapport de gestion. Des décomptes finaux pour les investissements terminés doivent encore être établis notamment pour la transformation du Chalet-Neuf et la réfection de la Route Michel Corpataux. Ces décomptes vous seront présentés lors du conseil général du 6 octobre prochain. Quant aux investissements non réalisés, ils sont reportés sur les années futures et sont suivis par le biais de la planification du service technique.

Récapitulation des comptes des investissements 2025

Total des dépenses	CHF	2'203'133.73
Total des recettes	CHF	309'113.15
Excédent de dépenses	CHF	1'894'020.58

Encore quelques mots sur le bilan.

Le bilan de la Commune au 31 décembre 2025 se monte à CHF 43'978'274.12.

Vous voyez, à l'écran, la répartition de l'actif qui se compose à 70% de patrimoine administratif et à 30% de patrimoine financier. Le patrimoine administratif est destiné à l'accomplissement des tâches publiques, tandis que le patrimoine financier est à la libre disposition de la collectivité.

Voici la composition détaillée du patrimoine financier. Les immobilisations corporelles composées de la parcelle 1119 et du bâtiment Raiffeisen Rue de la Gruyère 56 représentent 35%, les actifs de régularisation (transitoires) 36%, les liquidités 4%. Le poste « créances », avec un solde négatif, est dû aux comptes débiteurs impôts dans lesquels sont comptabilisés tous les acomptes d'impôts facturés.

Le patrimoine administratif est, lui, composé à près de 99% des immobilisations corporelles.

Vous voyez maintenant la répartition du passif qui est composé à 50.89% de capitaux de tiers et à 49.11% de capital propre.

En détail, le passif est composé à 45% des engagements financiers à long terme (emprunts et subventions d'investissements), à 33% des résultats annuels cumulés, à 10% des financements spéciaux correspondant aux ex-réserves relatives aux chapitres Approvisionnement en eau et traitement des eaux usées auxquels s'ajoute la gestion des déchets, à 6% de la réserve liée au retraitement MCH2, à 5% des engagements courants, à 0.4 % des passifs de régularisation et à 0.13% des fonds enregistrés sous capital propre.

Dans le rapport de gestion, vous trouvez le compte de résultats MCH2 à trois niveaux.

Le premier niveau du compte de résultats indique le résultat opérationnel se composant du résultat provenant des activités d'exploitation, que l'on peut résumer par résultat structurel et du résultat provenant de financements.

Le deuxième niveau indique le résultat des opérations dites extraordinaires. Il est important de souligner que ces opérations extraordinaires sont rares et qu'elles résultent généralement d'activités que la collectivité ne pouvait déterminer. La dissolution de la réserve de réévaluation du patrimoine administratif est dans ce niveau.

Le résultat total, troisième niveau, est l'addition du résultat opérationnel et du résultat extraordinaire. Il vient modifier le capital propre.

Vous trouvez également le tableau des flux de trésorerie.

Je tiens à relever deux points réjouissants qui émanent de ce tableau. Premièrement, les activités d'exploitation dégagent un flux positif (bénéfice) de CHF 2'505'763.04. Ce flux nous a permis de financer nos activités d'investissement, sans emprunter et même de diminuer notre dette de CHF 285'000.00.

Pour conclure, encore quelques informations sur les indicateurs financiers présentés dans l'annexe aux comptes.

Je vous rappelle, une nouvelle fois, qu'il y a lieu d'analyser ces indicateurs avec la plus grande prudence et d'éviter les comparaisons avec d'autres communes. En effet, les éléments pris en compte dans la réévaluation des patrimoines administratifs et financiers n'ont pas été considérés de la même manière dans chaque commune. Ils peuvent donc fortement influencer ces indicateurs.

Vous pouvez voir à l'écran la comparaison entre les indicateurs 2022, 2023, 2024 et 2025.

Nous vous annonçons, ces dernières années, que les futurs investissements ainsi que les perspectives, tant au niveau des recettes fiscales que des charges liées cantonales ou aux associations intercommunales, auraient un impact fort sur ces indicateurs. Nous pouvons malheureusement le constater cette année pour les indicateurs dépendant des dettes des associations intercommunales, soit le 1 « Taux d'endettement net », le 4 « Dette brute par rapport aux revenus » et le 7 « Dette nette par habitant ». Ils se péjorent principalement en raison de la forte augmentation de la part communale au Réseau Santé et Social de la Gruyère qui passe de CHF 948'322 au 31.12.2024 à CHF 2'285'344 au 31.12.2025. Cette hausse est notamment due à l'avancement de la construction des EMS de Sorens et de Vuadens.

A titre informatif, nous avons complété ce tableau avec les indicateurs 1, 4 et 7 sans cette part de dettes aux associations intercommunales, afin d'avoir une situation basée uniquement sur notre propre dette.

Pour conclure, vous avez toutes et tous en votre possession le rapport de révision des comptes 2025 dûment approuvés et trouvés conformes par la Fiduciaire Fiduconsult Bulle SA. »

Madame la Présidente remercie Madame la Syndique ainsi que les autres membres de l'Exécutif, avant de passer la parole à Madame Amélie Gapany pour la lecture du rapport de la commission financière.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

Au nom de la commission financière, Madame Amélie Gapany intervient en ces termes :

« Conformément à son mandat, la commission financière a tenu sa séance le 31 mars 2026, afin de prendre position sur les comptes 2025. Elle était accompagnée de Mesdames Catherine Beaud, Syndique et responsable des finances, Sabine Guillet, Vice-syndique, et Diana Sauter, secrétaire communale, ainsi que de Monsieur Olivier Bonte, administrateur des finances.

Le rapport de gestion présente de nombreuses informations relatives à notre Commune. La commission tient à souligner la qualité du travail accompli et adresse ses félicitations à toutes les personnes ayant contribué à son élaboration.

Conformément au règlement des finances, ce document apporte des explications détaillées sur les postes présentant un dépassement supérieur à 20% par rapport au budget.

Comme à l'accoutumée, la commission financière a procédé à un examen approfondi du rapport de gestion ainsi que des comptes annuels. Plusieurs postes présentant des écarts ou nécessitant des précisions ont été analysés et discutés en détail. La commission remercie les personnes pour la pertinence de leurs réponses et leur disponibilité.

L'exercice 2025 se clôture sur un résultat positif, avec un bénéfice de CHF 699'791.55, tandis que le budget prévoyait un déficit de CHF 284'885.00.

Ce résultat inclut la dissolution de la réserve de réévaluation à hauteur de CHF 416'462.00, correspondant à la quatrième année sur un total de dix ans.

Cet écart s'explique principalement par des recettes fiscales supérieures aux prévisions, notamment en lien avec les impôts sur les gains immobiliers relatifs au nouveau quartier de Champy-Sud.

La rigueur dans la maîtrise des charges et le respect global des budgets ont permis à la Commune de clôturer l'exercice sur un résultat favorable. Les quelques dépassements constatés s'expliquent notamment par certains frais d'entretien liés à l'école ainsi que par des tarifs inconnus lors de l'établissement du budget.

Les indicateurs financiers demeurent globalement comparables à ceux de 2024, bien que le degré d'autofinancement soit en baisse, en raison des investissements plus importants réalisés en 2025.

La commission financière recommande au Conseil général d'approuver les comptes tels que présentés et d'en donner décharge à l'ensemble des organes concernés. »

2.2. COMPTES ET RAPPORT DE GESTION – APPROBATION

Madame la Présidente remercie Madame Gapany pour son rapport, avant d'ouvrir la discussion sur les comptes de résultats et des investissements 2025.

Monsieur Jacques Pollet s'exprime ainsi au nom du groupe Le Centre :

« Il a réussi ! Cinq comptes présentés au Conseil général et cinq comptes positifs. En outre, les comptes 2025 sont largement bénéficiaires avec un résultat positif de près de CHF 700'000.00.

Alors le Conseil communal, et principalement notre Syndique, en qualité de responsable des finances, serait-il le Rönberg des communes fribourgeoises, permettant à chaque fois de finir dans les chiffres noirs ?

Oui, il y a quelque chose chez notre Syndique qui peut être comparé à l'entraîneur de Gottéron. Sa connaissance très importante des éléments permettant de savoir comment un match charges-produits se déroule et quels sont les éléments principaux permettant d'engranger les résultats positifs.

Eh oui, dans les produits, nous avons deux stars qui se complètent. La première qui sait durer, c'est le prélèvement sur la réserve de réévaluation du patrimoine administratif qui dure dix ans et amène une recette de CHF 416'462.00. Le jour où cela s'arrêtera, il faudra bien la remplacer, cette recette. Bon, nous avons

encore six ans devant nous pour que cette star quitte nos comptes. Bon travail au prochain Conseil communal pour nous proposer des solutions.

La deuxième star est plus éphémère. Elle reste deux ou trois ans, puis son étoile pâlit et elle redevient plus ordinaire. Cette année, la star des revenus, c'est l'impôt sur les gains immobiliers et les plus-values qui nous rapportent CHF 818'106.00, soit CHF 500'000.00 de plus que prévu.

Mais, comme à Gottéron, l'équipe est aussi importante que les stars et les autres joueurs doivent tenir leur rang pour pouvoir battre l'équipe adverse. Notre Conseil communal a mis en place des bons plans pour maîtriser les charges, afin qu'aucune d'elles n'émerge pour faire perdre la partie.

Alors oui, nous pouvons dire que cette législature a été réussie au niveau financier et au niveau de la gouvernance.

Mais les stars ne sont pas toujours présentes et le renouvellement de l'équipe doit être, pour les futurs entraîneurs-Conseillers communaux, des soucis constants pour rester du bon côté de la barre.

Le groupe Le Centre remercie le Conseil communal est plus spécialement notre Syndique-trésorière pour ces cinq années bénéficiaires et surtout des débats sereins et constructifs au sein de cet hémicycle. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Pollet.

Madame Amélie Gapany, à son tour, dispense les propos suivants au nom du groupe PLR :

« Nous voilà arrivés au terme de cette législature 2021-2026 avec un exercice comptable 2025 positif. Nous avons pu relever lors de nos diverses séances relatives à l'approbation des comptes que les budgets étaient à chaque fois prudents au regard des états financiers définitifs, notamment impactés par des recettes difficiles à budgétiser. Cette année 2025 ne fait pas exception et le groupe PLR s'en réjouit.

Toutefois, ce trend est amené à évoluer compte tenu des divers projets régionaux. Les défis des années à venir seront nombreux pour la Commune. Nous remercions d'avance le futur Conseil communal de continuer les efforts dans sa bonne gestion des finances communales et lui souhaitons plein succès.

Le groupe PLR remercie le Conseil communal, les membres du Conseil général ainsi que tous les employés de la Commune pour l'excellent travail accompli ainsi que la cordiale entente durant ces cinq belles années. »

Madame la Présidente remercie Madame Gapany.

Au nom du groupe PS, Vert.e.s et Indépendants.e.s, Monsieur Frédéric Blanc déclare :

« Ces résultats, qui reflètent une gestion rigoureuse et responsable, méritent d'être salués à plusieurs titres.

Tout d'abord, nous constatons que les charges se sont maintenues très proches du budget prévu, ce qui témoigne d'une planification financière solide et d'une maîtrise exemplaire des dépenses. Cette discipline budgétaire est essentielle pour garantir la pérennité de nos services publics et la qualité de vie dans notre Commune.

Nous avons également eu la chance de bénéficier de revenus exceptionnels liés aux gains immobiliers. Ces recettes imprévues, bien que ponctuelles, ont permis de renforcer nos marges de manœuvre. Elles rappellent l'importance de saisir les possibilités économiques qui se présentent, tout en restant vigilants sur leur caractère aléatoire.

Un autre point mérite d'être souligné : le maintien des impôts à un niveau aussi bas, tandis que certains pronostiquaient une hausse inévitable durant cette législature. Cette stabilité fiscale est une excellente nouvelle pour nos concitoyens et nos entreprises, qui voient ainsi leur pouvoir d'achat préservé. Elle prouve qu'une gestion avisée et un peu de chance permettent de concilier équilibre budgétaire et soutien à la population.

Enfin, nous tenons à adresser nos vives félicitations à l'ensemble du personnel communal. Son engagement quotidien, son professionnalisme et son dévouement sont les piliers de ces résultats positifs.

En conclusion, ces comptes annuels sont le reflet d'une Commune dynamique, bien gérée et tournée vers l'avenir. Continuons sur cette voie, en gardant à l'esprit que chaque décision doit servir l'intérêt général et le bien-commun. Et nous espérons que la prochaine législature restera mobilisée pour accompagner cette dynamique. »

Madame la Présidente exprime sa gratitude à Monsieur Blanc.

Au nom du Conseil communal, Madame la Syndique prend bonne note des interventions des groupes et les remercie de la sorte :

« Je partage toutes les positions des groupes et particulièrement celle de Monsieur Pollet. Ces cinq dernières années, le Conseil communal a pu compter sur des recettes extraordinaires, notamment sur les gains immobiliers. Ces belles surprises nous ont permis de présenter des comptes meilleurs que les budgets initialement prévus. Je partage votre inquiétude pour l'avenir. On connaît les divers projets des associations intercommunales dans le futur. Ils auront un impact important dans nos prochains budgets. Il va être difficile de réitérer ces exploits au cours de la prochaine législature. »

Madame la Présidente remercie Madame la Syndique. La parole n'étant plus demandée, elle soumet le rapport de gestion et le bouclage des comptes 2025 au vote.

VOTE

Le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 28 voix, les comptes, le rapport de gestion et le bouclage 2025.

Madame la Présidente remercie les membres du Conseil général pour leur confiance envers la commission financière, l'administration et le Conseil communal et aborde le point 3 de l'ordre du jour.

3 ORGANE DE RÉVISION - DÉSIGNATION

Madame la Présidente indique que, conformément à l'art. 59 al. 1 lettre d du Règlement du Conseil général, la commission financière émet une proposition de désignation de l'organe de révision à l'intention du Conseil général. Depuis l'exercice 2020, les comptes communaux sont révisés par Fiduconsult Bulle SA. Son second mandat de trois ans est arrivé à échéance avec la révision des comptes de 2025. Un nouveau mandat doit être attribué pour les exercices 2026, 2027 et 2028. Précision : le mandat d'un organe de révision ne peut pas dépasser deux périodes de trois ans.

Elle transmet ensuite la parole à Madame Amélie Gapany pour la proposition de la commission financière.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

Au nom de la commission financière, Madame Amélie Gapany intervient en ces termes :

« Le mandat de l'organe de révision actuel étant arrivé à échéance, plusieurs offres de fiduciaires locales ont été examinées. À l'issue de ces discussions, la commission financière propose de mandater la Fiduciaire Ruffieux SA, à Bulle. »

Madame la Présidente remercie Madame Gapany pour son rapport.

La parole n'étant pas demandée, elle soumet cet objet au vote.

VOTE

Le Conseil général désigne à l'unanimité, soit par 28 voix, la fiduciaire Ruffieux à Bulle comme organe de révision pour les comptes de 2026, 2027 et de 2028.

Madame la Présidente remercie le Conseil général pour la confiance qu'il place en la Fiduciaire Ruffieux à Bulle et aborde le point 4 de l'ordre du jour.

4 BILAN DE LÉGISLATURE 2021 - 2026

4.1. CONSEIL COMMUNAL

Madame la Présidente introduit ce point de la sorte :

« Parvenu au terme de cette législature 2021-2026, le Conseil communal présente son bilan. Chaque Conseiller communal évoquera ses dicastères. Les éventuelles questions ou demandes de précision seront traitées au terme de ce point. Dans l'immédiat, je passe la parole à Madame la Syndique Catherine Beaud, qui a traité les autorités et gouvernance, la Bourgeoisie, les finances et le personnel. »

Madame la Syndique dresse le bilan suivant :

« Au moment de clore cette législature 2021-2026, il m'appartient de commencer à vous livrer le bilan de législature de mes dicastères.

Ces cinq années ont été marquées par un contexte exigeant, fait d'incertitudes, d'adaptations constantes et de responsabilités accrues pour les communes. Malgré cela, notre objectif est resté inchangé : assurer une gestion rigoureuse, transparente et tournée vers l'avenir.

Sur le plan des finances, nous avons veillé à maintenir un équilibre sain entre investissements nécessaires et maîtrise des charges. Cela s'est traduit par une gestion prudente, mais proactive, permettant de préserver la solidité financière de la Commune, tout en répondant aux besoins de la population. Les projets engagés ont été analysés avec soin, en tenant compte de leur pertinence, parfois de leur urgence, mais aussi de leur impact à long terme. Grâce notamment à des recettes extraordinaires, nous avons réussi à présenter chaque année des comptes positifs. L'endettement communal, quant à lui, est également resté stable, malgré les nombreux investissements. Cela a constitué un véritable exploit qu'il sera certainement difficile de réitérer à long terme.

En matière d'autorités et de gouvernance, nous avons poursuivi le renforcement des processus décisionnels et de la transparence. La collaboration entre le Conseil communal et le Conseil général s'est révélée constructive et respectueuse, permettant de faire avancer des dossiers parfois complexes dans un esprit de dialogue. Nous avons également veillé à adapter nos pratiques aux évolutions légales et aux attentes croissantes en matière de gouvernance publique. Nous avons également mis l'accent sur l'amélioration de

la communication avec la population, en organisant par exemple des séances d'information et en améliorant l'attractivité de notre journal communal Le Riazois.

Concernant le personnel communal, je tiens, tout d'abord, à souligner l'engagement et la qualité du travail fourni au quotidien. Ces dernières années ont nécessité flexibilité et capacité d'adaptation. Nous avons œuvré à offrir un cadre de travail stable, attractif et respectueux, avec la mise en place d'un règlement du personnel, tout en accompagnant les évolutions organisationnelles nécessaires. La valorisation des compétences internes et le maintien d'un bon climat de travail ont été des priorités constantes. Pour vous donner un aperçu concret, entre le début de la législature en avril 2021 et aujourd'hui, nous avons enregistré 24 départs et 29 arrivées.

S'agissant de la bourgeoisie, nous avons eu à cœur de poursuivre la bonne collaboration, afin de lui permettre une gestion attentive de ses biens et de ses missions. La bourgeoisie reste un acteur discret, mais important de la vie communale.

Ce bilan n'aurait pas été possible sans l'implication de nombreuses personnes. Je tiens déjà à remercier mes collègues du Conseil communal, pour leur engagement et leur esprit de collégialité, les membres du Conseil général, pour leur travail sérieux et leurs contributions, ainsi que l'ensemble du personnel communal, pour son professionnalisme. J'aurai encore l'occasion de remercier tout ce petit monde un peu plus tard.

En conclusion, je suis convaincu que la Commune de Riaz aborde l'avenir sur des bases solides. Les défis restent nombreux, mais les fondations posées durant cette législature permettront d'y faire face avec confiance et détermination. »

Madame la Présidente remercie Madame la Syndique pour ses propos et passe la parole à Madame Sabine Guillet, Vice-syndique, pour les dicastères de l'eau, l'énergie et développement durable ainsi que l'environnement.

Madame Sabine Guillet apporte la synthèse suivante :

« Au moment de clore cette législature, je vous propose un bref retour sur les actions menées dans les domaines de l'eau, de l'énergie, de l'environnement et du développement durable. Ce bilan reflète une ligne directrice simple : avancer de manière concrète, avec des actions réalistes, adaptées à notre commune, tout en préparant l'avenir.

Dans le domaine de l'eau, plusieurs travaux importants ont été réalisés. Nous avons poursuivi la mise en séparatif, indispensable pour une gestion moderne et durable des eaux. Nous avons également entamé le remplacement des compteurs d'eau arrivés en fin de vie, avec des modèles permettant le télé-relevage.

Au niveau intercommunal, à la STEP de Vuippens, nous avons terminé l'agrandissement du traitement des boues et lancé le projet lié au traitement des micropolluants, qui représente un enjeu environnemental et économique majeur. Nous avons également remplacé certaines conduites d'adduction d'eau, remis à ciel ouvert le ruisseau de l'Etrey et développé des projets pour d'autres tronçons qui devraient se réaliser prochainement. Enfin, nous avons mené des actions de sensibilisation, notamment un tout-ménage sur la consommation d'eau potable.

Pour le domaine de l'énergie, l'année 2022 a été marquée par l'obtention du label Cité de l'énergie, une reconnaissance importante pour notre Commune. Nous avons été réaudités en 2026 et sommes dans l'attente du résultat. Dans ce domaine, nous avons adapté progressivement l'éclairage public, notamment avec des extinctions nocturnes, accompagné la population lors du risque de pénurie d'électricité en 2022-2023, avec des actions de sensibilisation, maintenu et fait évoluer des subventions communales en faveur des énergies renouvelables et de la mobilité douce.

Des réflexions ont également débuté au sujet de l'autoconsommation électrique de nos bâtiments.

En outre, nous attendons le retour des services de l'Etat sur notre règlement communal des subventions ainsi que le catalogue y relatif.

Dès le début de la législature, nous avons structuré notre démarche avec la création de la commission énergie et développement durable, que je souhaite remercier pour les échanges nourris et l'implication dont les membres ont fait preuve.

De nombreuses actions concrètes ont été réalisées en matière de biodiversité, de mobilité, d'aménagement, de consommation et d'économie locale. Nous avons également agi au niveau des infrastructures communales : amélioration énergétique de bâtiments, rénovation du Chalet-Neuf avec un chauffage au bois et investi dans du matériel pour l'organisation de manifestations communales.

Enfin, une attention a également été portée à la dimension sociale du développement durable.

En conclusion, ce sont souvent les actions concrètes, parfois modestes, mais répétées, qui permettent de faire évoluer durablement une commune. Durant cette législature, nous avons posé des bases solides, impliqué de nombreux acteurs et fait avancer Riaz vers plus de durabilité.

Il reste évidemment des défis à relever, mais le travail accompli constitue une base importante pour la suite. Je tiens à remercier toutes les personnes engagées dans ces projets et souligner leur important engagement. »

Madame la Présidente remercie Madame Guillet et passe la parole à Madame Anne Favre-Morand, Conseillère communale, qui s'est occupée des affaires sociales, de la santé, des écoles et de la formation ainsi que des volets sport, culture et loisirs.

Madame Anne Favre-Morand s'exprime ainsi :

« Au moment de dresser le bilan de cette législature 2021-2026, j'aimerais revenir sur les actions principales qui m'ont occupée au sein de mes dicastères, avec le soutien de mes collègues, de la commission senior* ainsi que celle de la culture, sport et générations (CSG), de l'administration communale et de l'ensemble du personnel.

Dans le domaine de l'école, cette législature a été marquée par une étape importante avec la finalisation et l'inauguration de l'école des Monts 4. Ce projet majeur permet, aujourd'hui, d'offrir à nos élèves un cadre d'apprentissage moderne et adapté. Dans la continuité, nous avons acquis la parcelle des Monts 6 et développé l'espace Libellule, un lieu de vie qui contribue à la qualité de notre environnement scolaire et communal. Concernant les activités sportives et culturelles destinées aux élèves, nous avons entrepris une réorganisation, afin de proposer une offre plus cohérente et attractive. Nous avons notamment instauré des camps organisés tous les deux ans, tout en développant des projets favorisant les échanges entre générations, comme la bénichon. De nouvelles initiatives, telles que FriTime ou le canapé forestier, ont également vu le jour, enrichissant les possibilités offertes à nos jeunes. Je remercie l'équipe enseignante, la conciergerie et le conseil des parents pour leur inépuisable motivation.

L'Accueil extrascolaire a lui aussi connu des évolutions importantes. Son déménagement dans les nouveaux locaux de l'école a permis d'étendre l'offre de garde, tout en améliorant la qualité de l'accueil. Nous pouvons compter là aussi sur une équipe de choc : la Dali Team. Là également, nous avons veillé à intégrer des activités intergénérationnelles, afin de renforcer le lien social dès le plus jeune âge.

831 *Dans le domaine des sociétés et de la culture, le développement de collaborations, notamment avec la CSG,*
832 *a permis de concrétiser de nombreux projets générationnels, sportifs et rassembleurs. Nous avons*
833 *également accompagné la reprise des activités de Vie à Riaz, avec la volonté affirmée de donner toute sa*
834 *place à la culture au sein de notre Commune.*

835 *Enfin, en matière de santé et de social, mon engagement s'est traduit par une participation active au comité*
836 *de direction du Réseau Santé et Social de la Gruyère et par une implication dans la commission de bâtisse*
837 *du futur EMS de Sorens. En outre, une politique senior a été mise en place, avec la création d'un espace*
838 *dédié et un travail étroit avec la commission concernée. Je peux dire que je suis très fière de la mise en*
839 *place de l'Espace senior et j'exprime ma vive reconnaissance aux personnes qui l'animent.*

840 *À travers ces diverses actions, mon objectif a toujours été clair : renforcer la qualité de vie dans notre*
841 *Commune, créer des liens entre les générations et préparer l'avenir avec responsabilité. Autant de bases*
842 *solides pour continuer à développer une Commune vivante, inclusive et tournée vers ses habitants.*

843 *Le travail accompli est important, mais il n'est qu'une étape. Les défis à venir sont nombreux. Et je suis*
844 *convaincue que c'est ensemble, avec engagement et confiance, que nous pourrons continuer à faire évoluer*
845 *notre Commune dans la bonne direction.*

846 *Je remercie sincèrement toutes les personnes qui ont collaboré de près ou de loin à tous ces projets et, sans*
847 *qui, ce bilan ne se serait pas avéré aussi positif. »*

848
849 Madame la Présidente remercie Madame Anne Favre-Morand et passe le flambeau à Monsieur Bertrand
850 Huguenot, Conseiller communal en charge du cimetière, des routes, des transports et mobilité ainsi que de
851 la voirie.

852
853 Monsieur Bertrand Huguenot tient ces propos :

854
855 *« Etant donné que mon mandat a été court, mais non moins intense, mon bilan le sera également. Hormis*
856 *les tâches courantes et les représentations de la Commune à diverses séances, voici la liste des principaux*
857 *projets qui ont été réalisés ou qui sont en cours : la valorisation multimodale de la Route de la Sionge,*
858 *la réfection de la Route Michel-Corpataux, le Sentier de l'Ondine, les mises en zone 30 km/h de la Rue de*
859 *Saletta, de la Route des Monts et de la Rue Michel-Corpataux. Je tiens à remercier tous mes collègues du*
860 *Conseil communal pour cette année vraiment enrichissante et je leur souhaite tout de bon pour le futur. »*

861
862 Madame la Présidente remercie Monsieur Huguenot et passe la parole à Monsieur Pascal Kaempfen,
863 Conseiller communal, qui abordera les chapitres agriculture et parchets communaux, bâtiments communaux,
864 feu et forêts.

865
866 Monsieur Pascal Kaempfen dresse à son tour son rapport :

867
868 *« J'ai fait un mandat encore plus court que mon collègue Bertrand Huguenot. Mon rapport sera assez*
869 *succinct. Tout d'abord, le Chalet-Neuf a été rénové durant cette législature, le Chemin du Milieu a été refait*
870 *dans sa deuxième partie. Vous avez accepté le budget pour la troisième partie, la partie finale, ce sera fait*
871 *dans le courant de cette année. J'ai participé aux travaux qui mettent en place un gros centre forestier et*
872 *pour le Secours Sud fribourgeois et sa nouvelle caserne qui se construira à Vaulruz. Je remercie mes*
873 *collègues qui m'ont accueilli durant cette année et je souhaite tout de bon aux futurs Conseillers communaux*
874 *qui reprendront les dossiers. »*

875
876 Madame la Présidente remercie Monsieur Kaempfen et invite Monsieur Louis Pittet, Conseiller communal, à
877 s'exprimer sur l'aménagement du territoire et urbanisme, les constructions ainsi que l'économie et le
878 tourisme.

Monsieur Louis Pittet dresse le bilan suivant :

« Au cours de cette législature, nous avons élaboré le Plan d'aménagement local (PAL) et déposé le dossier en juillet 2024, auprès des Services de l'Etat concernés. A ce jour, nous n'avons pas eu de retour de ces services.

Pour rappel, nous y avons apporté de minimes modifications, telles que :

- Zones protégées au bord des cours d'eau,
- Un terrain étant en zone grise, il a repris son ancien état, soit en terre agricole jouxtant la Baumetta, située à côté du manège Liebherr,
- Un accès approprié à la parcelle 1119, à côté du CO.

Dans ce concept, nous n'avons pas retiré de zones à bâtir, comme dans certaines communes. Cela dit, les zones à construire dans notre village deviennent restreintes. Il reste une parcelle à côté de l'hôpital en zone d'intérêt général et deux parcelles en zone centre, celle située à côté du CO et l'autre, derrière la Banque Raiffeisen.

A ce jour, la zone de Champy-Sud est construite à 50%. Dans ce complexe de Champy, nous avons eu quelques soucis au sujet des abris PC. Les 300 places prévues devaient se trouver sous l'ancienne ferme. Mais, vu les mauvaises surprises dues à la nappe phréatique, la solution a été trouvée d'implanter ces places sous sept villas, à raison de 43 places par villa. Ces chantiers seront menés ces prochains temps.»

Madame la Présidente remercie Monsieur Pittet et transmet le micro à Monsieur Wolfram Schuwey, Conseiller communal, qui a traité les affaires militaires et protection civile, le projet ValTraLoc et la sécurité publique.

Monsieur Wolfram Schuwey tient pareils propos en évoquant quelques anecdotes de séances qui l'ont marqué au cours de cette législature et durant lesquelles il avoue « avoir énormément appris » :

« Au cours de la législature qui s'achève, plusieurs dossiers importants ont pu être menés à terme ou franchir des étapes décisives pour l'avenir de notre Commune.

Règlement de stationnement

Le règlement de stationnement, imposé par la législation cantonale, a été finalisé, puis mis en application dès 2025. Son entrée en vigueur a permis d'observer une amélioration notable de la situation sur les parcs communaux, tant en matière d'occupation que de respect des règles.

Sécurité et responsabilité communales

Le drame survenu à Crans-Montana a rappelé à l'ensemble des collectivités publiques l'importance de leurs responsabilités dans la mise à disposition et de location de locaux. Dans ce contexte, des contrôles ont été effectués dans nos propres infrastructures, permettant d'apporter plusieurs corrections mineures et d'assurer une conformité renforcée.

Projet ValTraLoc

Le projet ValTraLoc poursuit son développement.

- Sur le lot 4a, les travaux ont débuté l'automne dernier. Ils avancent conformément au calendrier prévu.
- Les projets relatifs aux autres lots sont actuellement en discussion avec les services de l'Etat. Une mise à l'enquête est envisagée à l'automne 2026, étape importante pour la suite du processus. »

Entrée en séance de Monsieur Pierre Mauron à 21 h 06.

Madame la Présidente remercie Monsieur Schuwey ainsi qu'à l'ensemble du Conseil communal pour votre bilan et le travail effectué. Elle ouvre ensuite la discussion générale sur le bilan de la législature 2021-2026 du Conseil communal et passe la parole aux groupes.

Aucune intervention.

Madame la Présidente passe au point 4.2. Bilan de la législature 2021-2026 des commissions du Conseil général.

4.2. COMMISSIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL

Madame la Présidente rappelle que, en 2023, le Bureau du Conseil général avait décidé de donner aux commissions du Conseil général la possibilité de faire un bilan sur leurs activités. Bien que ces rapports soient publiés dans le Rapport annuel de gestion 2025, aux pages 76 à 82, rapport que vous avez tous reçu, je vous propose d'écouter les rapports des présidents, présidentes, rapporteurs et rapporteuses des commissions financière, de l'aménagement, des naturalisations, de la culture, du sport et des générations, de l'énergie et du développement durable ainsi que de la commission senior*.

Elle passe la parole à Madame Amélie Gapany, Présidente de la commission financière.

Au nom de la commission financière, Madame Amélie Gapany émet la synthèse suivante :

« La commission financière s'est réunie à trois reprises en 2025 pour analyser les comptes 2024, le budget 2026 et des demandes de crédits d'engagement en cours d'année.

En 2025, elle a traité les sujets suivants :

15 avril 2025 (5 présents)

Séance des comptes 2024 en vue de la séance du Conseil général du 13 mai 2025

La commission financière a examiné les comptes de l'exercice 2024. Les membres ont pris connaissance du rapport de gestion, particulièrement détaillé, et ont échangé avec les responsables des postes financiers, afin de comprendre certains écarts et d'obtenir les compléments d'information nécessaires. La commission a souligné la rigueur de la gestion des charges ainsi que le respect strict des budgets, qui ont permis à la Commune de clôturer l'exercice sur un résultat positif.

2 septembre (7 présents)

Séance afin de discuter des points à l'ordre du jour en vue de la séance du Conseil général du 7 octobre 2025

Le premier point à l'ordre du jour portait sur la présentation, à titre informatif, de la planification financière pour la période 2025–2029. Le second point concernait le règlement relatif à la taxe communale sur la plus-value. Celui-ci s'applique aux parcelles faisant l'objet d'un changement de zone ou d'affectation. La plus-value est calculée sur la base de la différence entre la valeur vénale du bien-fonds avant et après l'entrée en vigueur de la mesure d'aménagement.

11 novembre 2025 (5 présents)

Séance sur le budget 2026 en vue de la séance du Conseil général du 16 décembre 2025

La commission financière a examiné le budget 2026 sur la base des documents détaillés mis à sa disposition et de la présentation des postes en cours de séance. En particulier, ceux qui ont l'impact financier le plus fort. Comme les années précédentes, la marge de manœuvre budgétaire reste limitée. Une part importante des dépenses relève de charges liées. Néanmoins, chaque dicastère a fait preuve d'une grande rigueur, afin de contenir les coûts au maximum.

La commission financière s'est prononcée sur les crédits d'investissements suivants :

- Mise en zone 30 km/h de la Route des Monts,
- Déviation de la conduite d'eau-potable de la Route de Champ-Jordan.

Le bilan de fin de législature est très satisfaisant. Les séances, échanges et débats se sont révélés constructifs. De son côté, l'Exécutif a tenu compte des remarques ainsi que des propositions formulées par la commission financière. »

Madame la Présidente remercie Madame Gapany, pour sa synthèse et l'implication des membres de sa commission. Elle transmet ensuite le témoin à Monsieur Dominique Magli, Président de la commission d'aménagement.

Au nom de la commission d'aménagement, Monsieur Dominique Magli s'exprime en ces termes :

« Depuis 2021, la commission a été convoqué entre deux et cinq fois par année pour débattre des projets suivants :

- ValTraLoc, lot 4a, démarrage du chantier, situation et avancement des travaux,
- Valorisation multimodale de la Route de la Sionge et de la Rue de la Léchère,
- Sentier de l'Ondine,
- Mise en zone 30 de la Route des Monts et de la Rue Michel-Corpataux,
- Le Plan d'aménagement local
- Le parc didactique des Monts 6,
- L'élaboration du règlement de stationnement et sa mise en exécution
- Remplacement des lampadaires, en partie défectueux et trop vieux,
- Diverses mises en séparatif des conduites d'épuration
- Remise à ciel ouvert du ruisseau de l'Etrey
- Diverses réfections de chemins communaux

Madame la Présidente remercie Monsieur Magli pour son bilan et le travail effectué par les membres de sa commission. Elle passe ensuite la parole à Madame Céline Ruffieux-Morel, Présidente de la commission des naturalisations.

Au nom de la commission des naturalisations, Madame Céline Ruffieux-Morel s'exprime en ces termes :

« Durant l'année 2025 et le premier trimestre de 2026, la commission des naturalisations a traité deux dossiers pour neuf personnes.

Parallèlement, la commission s'est impliquée dans le Repas multiculturel, qui a eu lieu le 15 juin 2025 à Riaz. Deux de ses membres font partie du comité d'organisation. Et tout le monde a participé, le jour-même, en œuvrant à la logistique. »

Madame la Présidente remercie Madame Ruffieux-Morel pour son rapport. Elle adresse également ses remerciements aux membres de sa commission. Elle invite ensuite Monsieur Grégoire Quartenoud, Président de la commission de la culture, des sports et des générations à s'exprimer.

Au nom de la commission de la culture, des sports et des générations, Monsieur Grégoire Quartenoud s'exprime en ces termes :

« La législature 2021-2026 de la commission de la culture, du sport et des générations (CCSG) affiche un bilan très positif, marqué par de nombreuses réalisations et une dynamique constructive.

Au-delà de la création de nouveaux événements, la commission a également œuvré à la valorisation des activités déjà proposées par les sociétés locales. Dans cette optique, l'idée d'organiser à l'avenir une journée de promotion des activités villageoises, sur le modèle bullois de « Bull'Bouge », constitue une piste intéressante.

Enfin, cette législature a permis de tirer un enseignement important en matière de planification et de priorisation. Il est apparu essentiel de trouver un juste équilibre en privilégiant des projets porteurs et de qualité plutôt qu'une multiplication d'événements difficiles à mener de front. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Quartenoud pour son rapport ainsi que les membres de sa commission. Elle passe ensuite la parole à Madame Stéphanie Klaus, Présidente de la commission de l'énergie et du développement durable.

Au nom de la commission de l'énergie et du développement durable (CEDD), Madame Stéphanie Klaus s'exprime en ces termes :

« Les membres de la CEDD ont la chance de pouvoir mener des projets que ce soient des envies personnelles ou des actions du Portefeuille d'actions durables pour les communes fribourgeoises de l'Association des Communes fribourgeoises (ACF). La motivation des membres et les échanges nombreux lors des réunions ont vu émerger moult idées selon la sensibilité de chaque personne. Certaines idées ont germé, d'autres ont séché faute d'un terreau favorable ou d'arrosage. Quelques domaines d'action et leurs réalisations :

- ajouter les pictogrammes des Objectifs de développement durable à nos articles afin de les identifier clairement et de les faire connaître du grand public,
- promouvoir la production locale : présentation de quatre entreprises de la Commune, en assemblée, soutien au postulat de Madame Sophie Moura "pour une supérette à Riaz,
- favoriser la biodiversité dans les espaces publics et privés : présentation de la Charte des jardins, promotion des haies indigènes dans Le Riazois,
- ressources et énergie : promouvoir l'autoconsommation photovoltaïque entre les bâtiments communaux,
- être force de proposition sur les projets communaux : arborisation du premier segment ValTraLoc, catalogue des subventions communales.

Je profite de vous informer que chaque société locale, chaque groupement de quartier ou tout individu peut s'inspirer du Portefeuille d'actions durables mentionné plus tôt et y trouver les descriptifs d'actions à réaliser pour embellir ainsi un peu plus la vie dans notre village.

Enfin je remercie chaleureusement les personnes avec qui j'ai siégé à la CEDD et souhaite une joyeuse énergie et de beaux projets pour l'équipe de la prochaine législature. »

Madame la Présidente exprime sa gratitude à Madame Klaus pour son bilan et le travail effectué par les membres de sa commission, avant de donner la parole à Madame Cindy Murith, Vice-présidente et rapporteuse de la commission senior*.

Au nom de la commission senior*, Madame Cindy Murith s'exprime ainsi :

« Ce rapport présente à la fois le bilan de l'année 2025 et celui de la législature qui s'achève, marquée par la création de la Commission senior*.

1078 Dès sa mise en place, la commission s'est inscrite dans les orientations du canton de Fribourg avec, pour
1079 objectif, de favoriser le bien-vivre des seniors, renforcer le lien social et encourager leur participation à la vie
1080 communale.

1081 L'élément central de cette législature est la création de l'Espace Senior, rendue possible grâce à la mise à
1082 disposition d'un local par la Commune depuis avril 2024. Cet espace est devenu un véritable lieu de
1083 rencontre, proposant un programme mensuel d'activités et des moments conviviaux réguliers, notamment
1084 les rencontres du vendredi.

1085 En 2025, de nombreuses activités ont été organisées : visites aux aînés en EMS, soirées fondue, cours de
1086 yoga, marches, pétanque, ateliers créatifs, sorties culturelles et activités ponctuelles. La sortie à Charmey a
1087 notamment réuni une cinquantaine de participants.

1088 Les projets intergénérationnels, soutenus par le canton, ont permis de créer des échanges riches entre les
1089 générations, notamment à travers des ateliers, des interventions en classe et les Fenêtres de l'Avent.

1090 La communication des activités a été assurée de manière régulière, afin de garantir une bonne accessibilité
1091 à l'ensemble des seniors.

1092 Mais au-delà des actions menées, ce sont avant tout les personnes qui ont rendu cela possible.
1093 L'engagement des membres de la commission ainsi que celui des bénévoles a été essentiel. Leur
1094 investissement constitue le véritable moteur de cette dynamique.

1095 En conclusion, cette législature a permis de poser des bases solides, avec la création d'un espace dédié et
1096 le développement d'activités favorisant le lien social et la qualité de vie des seniors.

1097 Nous adressons nos sincères remerciements à la Commune de Riaz pour son soutien, aux bénévoles pour
1098 leur engagement, aux membres de la commission pour leur travail ainsi qu'à tous les seniors qui participent
1099 activement à ces projets. »

1100 Madame la Présidente remercie Madame Murith pour le bilan et le travail effectué par la commission senior*.
1101 Elle ouvre ensuite la discussion générale sur le bilan des commissions.

1102 La parole n'est pas demandée.

1103

1104

1105

5 RÉPONSES DU CONSEIL COMMUNAL AUX QUESTIONS

1106 Madame la Présidente informe que le Conseil communal entend répondre à la question de Monsieur
1107 Stéphane Oberson sur l'insécurité qui entoure le carrefour Route de Champy - Rue de Saletta, posée lors
1108 de la séance de notre Législatif du 16 décembre 2025. La teneur était la suivante : « Le croisement Champy
1109 - Saletta pose un réel problème de visibilité, s'agissant du respect de la priorité et de la sécurité des usagers.
1110 Plusieurs habitants de Riaz ont fait part de cette situation. Pourriez-vous indiquer si des mesures sont
1111 prévues prochainement pour ce carrefour ? »

1112

1113 Monsieur Bertrand Huguenot répond de la sorte :

1114

1115 « Plusieurs habitants ont effectivement signalé un problème de visibilité et de respect des priorités à cet
1116 endroit. Le Conseil communal, qui partage cette préoccupation, a engagé des réflexions, afin d'améliorer la
1117 sécurité des usagers.

1118

1119 Parmi les mesures envisagées figurent notamment :

1120

1121 • la réintroduction d'un « cédez le passage »,

1122 • une révision de la géométrie du carrefour,

1123 • une amélioration de la visibilité, notamment par l'abaissement de la haie existante.

Dans un premier temps, une campagne de mesure de vitesse a été réalisée. Les résultats montrent que plus de 60% des usagers circulent à une vitesse excessive.

Vu ces constats, certaines options doivent être écartées. La remise en place d'un « cédez le passage » remettrait en cause le principe de la zone 30 actuellement en vigueur. En outre, une modification du mobilier urbain ou de la configuration du carrefour pourrait augmenter encore les vitesses pratiquées. Ce qui n'est pas souhaitable.

Dès lors, la mesure privilégiée consiste à améliorer la visibilité par un abaissement de la haie. Cette intervention nécessite toutefois des discussions avec les propriétaires concernés, la haie étant actuellement conforme au cadre légal.

En complément, afin de lutter contre les excès de vitesse, la police cantonale a déjà procédé à des contrôles. Elle prévoit d'intensifier la présence de radars sur ce secteur. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Huguenot pour ses explications et demande à Monsieur Oberson, s'il est satisfait de la réponse.

Réponse positive de Monsieur Stéphane Oberson.

La parole n'est plus demandée.

6 DIVERS

Madame la Présidente rappelle les dates déjà arrêtées pour les prochaines séances du Conseil général.

- Mardi 5 mai 2026, à 20.00 heures Séance constitutive du Conseil général 2026 - 2031
- Mardi 6 octobre 2026, à 20 h 00 Séance ordinaire
- Mardi 15 décembre 2026, à 20.00 heures Séance ordinaire (budget 2027)

Pour la suite des divers, elle prie l'assemblée de respecter l'ordre des interventions, soit les propositions, les postulats, les résolutions, les questions et les éventuelles remarques.

PROPOSITION

Madame la Présidente demande si quelqu'un souhaite émettre une proposition.

Personne n'intervient.

POSTULAT

Madame la Présidente enchaîne avec les postulats et questionne le Législatif si quelqu'un souhaite déposer un postulat.

Personne ne se manifeste.

RÉSOLUTION

Madame la Présidente annonce que, tel que le prévoit l'art.102 du Règlement du Conseil général, les projets de résolution doivent être déposés par écrit auprès du Président à l'ouverture de la séance et distribués à tous les membres.

Aucune résolution n'ayant été déposée, elle passe à l'objet suivant.

QUESTIONS

Madame la Présidente ouvre la discussion sur les questions.

Monsieur Jacques Pollet (Le Centre) demande :

« Y a-t-il un pilote coordinateur au sein du Service des ponts et chaussées du canton de Fribourg (SPC) ? Sur un trajet de dix kilomètres, entre Riaz et Le Bry, il y a actuellement quatre chantiers, dont deux avec des feux : un à Riaz, l'autre au Bry. Ces travaux perturbent les conducteurs de voiture, mais aussi la tenue des horaires des bus reliant la Gruyère et la capitale et vice versa. Première question : pourquoi les travaux de Riaz demandent la mise en place de feux ? Le Conseil communal a-t-il son mot à dire dans la planification de ces travaux ? Dans ce cas, pourquoi avoir commencé les travaux à Riaz alors que les feux au Bry engendrent des importants bouchons aux heures de pointe et ne pas avoir attendu la fin des travaux au Bry ? »

Monsieur Wolfram Schuwey répond de la sorte :

« Je fais le trajet Riaz - Grangeneuve, je passe les quatre chantiers tous les jours, je sais de quoi on parle. Coordonner les chantiers dans le canton est très difficile, vu la vitesse où ils avancent. En outre, ils ne sont pas menés par les mêmes chefs de projet. J'ai appris à connaître le SPC, il faut laisser tomber, de ce côté-là. En revanche, les feux à Riaz seront très ponctuels. Ça ne va pas durer très longtemps. »

Monsieur Bertrand Gaillard enchaîne de la sorte sur les feux de Riaz :

« Pourquoi ne pas avoir attendu la fin des travaux de Gumefens - Le Bry pour commencer ValTraLoc ? Eh bien, pour ne pas perdre CHF 650'000.00 de subvention, les travaux devaient commencer avant le 31 décembre 2026. Concernant les feux, lors des premières séances de coordination pour ce chantier, des feux étaient prévus durant environ six mois. Moyennant des planifications avec l'entreprise, celle qui œuvre sur le terrain et non le SPC, les feux ont été raccourcis à des courtes périodes. Vous avez les feux depuis une semaine et demie, ils seront encore là jusqu'à l'Ascension. On a pu travailler sur 90% du chantier. Le goudronnage de la couche finale sera réalisé un dimanche pour éviter de déranger la population. Je pense que le maximum a été tenté sur ce point-là. Je vous assure que pour la suite de ValTraLoc, ce sera beaucoup plus dur moralement. Il faut vous préparer et avoir le sourire. »

Monsieur Jacques Pollet lance une nouvelle question :

« On n'a pas parlé du projet de déchetterie intercommunale. Va-t-il ressurgir un jour avec un projet qui correspondra à l'envergure de notre Commune ? Notre déchetterie doit avoir une bonne vingtaine d'années. Est-ce que le projet continue ou pas avec les autres villages ? »

Madame la Syndique apporte la réponse suivante :

« Un projet de déchetterie est en discussion avec les communes de la Rive gauche. Dans un premier temps, cette déchetterie intercommunale était située sur la Commune de Marsens, mais dans une zone qui n'était pas agréée. Il fallait d'abord que le plan d'aménagement local (PAL) de la Commune de Marsens soit approuvé. Le traitement des dossiers PAL par la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (DIME) n'avance guère, pas plus rapidement que chez nous. La parcelle initialement choisie ne pourra pas être retenue à cause d'un passage à faune. Il va falloir modifier le projet. Celui-ci n'est pas abandonné, mais son emplacement devra être revu. Ce qui prendra encore un peu de temps. »

Madame la Syndique revient ensuite sur la question amicale de Monsieur Pollet portant sur le SPC :

« Je confirme qu'il n'y a pas beaucoup de coordination au sein du SPC. Après avoir appris l'information concernant les travaux routiers des communes voisines, j'avais mentionné ce point au chef de secteur. Sa réponse : les gens n'ont qu'à aller voir sur internet, tout est indiqué. Une communication ou un article dans la presse aurait été plus judicieux et tout le monde aurait été content. Mon intervention est restée lettre morte. »

La parole n'étant plus demandée, Madame la Présidente clôt la discussion et invite à passer aux remarques et commentaires.

REMARQUES – COMMENTAIRES

Pas de remarque ou commentaire.

Madame la Présidente rappelle que, avant de passer à la conclusion, je vous demande encore quelques instants d'attention. Les personnes qui sont intervenues au cours de cette séance sont priées de remettre leurs écrits, soit de main à main avant de quitter la salle, soit par courriel à Madame Diana Sauter au plus tard jusqu'à demain à midi. Merci d'avance.

Discours de Madame Isabelle Monney-Savary, présidente sortante :

« Ce soir marque la fin de cette législature, mais également le terme de mon engagement à la tête du pouvoir législatif de notre Commune. C'est donc avec une certaine émotion, mais aussi avec beaucoup de gratitude, que je m'adresse à vous pour ces derniers mots en tant que présidente du Conseil général. J'espère avoir été à la hauteur de vos attentes et de la confiance que vous aviez placée en moi pour assurer cette fonction.

Cette année de présidence a été particulièrement intense, stimulante et enrichissante sur le plan personnel. J'ai eu la chance de participer à plusieurs séances au sein des commissions. Et je tiens à relever l'important travail de fond qui y est réalisé. L'engagement, la rigueur et l'enthousiasme des membres des commissions constituent un pilier essentiel au bon fonctionnement de nos institutions communales.

Merci à l'ensemble de mes collègues du Conseil général pour leur investissement constant, leur engagement sans faille et la qualité des échanges tout au long de ces années au sein du Législatif. Les débats se sont toujours déroulés dans un esprit constructif et respectueux, avec la volonté commune de servir l'intérêt général, une véritable richesse pour notre Commune.

Un travail important a également été accompli par le Bureau du Conseil général ainsi que par Madame Diana Sauter et Monsieur Gilles Liard. Je souhaite les remercier tout particulièrement pour leur professionnalisme, leurs compétences, leur disponibilité et leur efficacité. Ils ont largement contribué au bon fonctionnement de notre Législatif et à la qualité du travail fourni. J'aimerais vous remettre une attention.

Je tiens également à relever l'excellente collaboration qui s'est instaurée entre le Législatif et l'Exécutif. Cette relation de confiance et de dialogue permanent a permis à notre Commune d'avancer de manière cohérente, de concrétiser des projets importants, de renforcer le dynamisme du village et de faire de Riaz une Commune attractive, où il fait bon vivre aujourd'hui et demain.

Sans une équipe autour de lui, une présidente ne va pas très loin. En plus des membres du Bureau, il y a une personne qui répond présent lorsqu'elle ne peut pas assumer son rôle : il s'agit du Vice-président, Monsieur Thomas Bosson. Thomas, je te remercie pour ton implication et ton soutien, notamment pour

m'avoir remplacée au pied levé lors de la dernière séance du Conseil général, rôle que tu as rempli avec brio. Une attention pour toi aussi.

Il est maintenant temps d'établir un bref bilan de ces cinq dernières années. En plus de l'approbation des comptes et des budgets, plusieurs crédits d'investissement ont été acceptés, notamment pour le renouvellement de conduites d'eau et la mise en zone 30 km/h de certaines routes. Divers travaux de réfection ont également été validés sur les bâtiments communaux, pour la rénovation du Chalet-Neuf ou encore l'aménagement de l'Espace Libellule à la Route des Monts 6. Des crédits d'étude ainsi que plusieurs règlements ont également été approuvés.

Durant cette législature, aucune proposition n'a été déposée. En revanche, neuf postulats – auxquels s'ajoutent deux postulats hérités de la précédente législature – ont été traités, et trente questions ont été soulevées à ce jour. Les postulats ont principalement porté sur la sécurité routière et les voies de mobilité douce. D'autres ont concerné la pollution de la Sionge ou encore des mesures visant à améliorer la qualité de vie dans notre Commune.

La majorité des questions posées étaient en lien direct avec les thèmes abordés lors des séances, notamment la sécurité, la mobilité et les aspects financiers.

C'est donc sur une note positive que se concluent ces cinq dernières années. Je forme le vœu que la prochaine législature s'inscrive dans la même dynamique, marquée par la qualité du travail, l'esprit d'ouverture, l'enthousiasme et une collaboration constructive entre toutes les parties prenantes.

Je vous remercie très chaleureusement pour la confiance que vous m'avez accordée tout au long de mon mandat. »

Madame la Syndique lui adresse ses propos :

« Au nom du Conseil communal, je souhaite adresser mes remerciements à Madame Isabelle Monney-Savary, parvenue, ce soir, au terme de son mandat présidentiel. Je la sais gré d'avoir mené à bien les affaires de notre appareil législatif et d'avoir pris la peine de visiter toutes les commissions durant son mandat. Madame la Présidente, toute notre gratitude pour votre engagement en faveur de notre communauté. »

[Applaudissements et Madame la Syndique lui remet un présent.]

Madame la Syndique prononce le discours de fin de législature du Conseil communal :

« Ce soir, nous arrivons au terme d'une législature riche, intense et profondément humaine. C'est un moment très particulier à mes yeux et dans mon cœur, à la fois solennel et empreint de beaucoup d'émotion. Un moment où se mêlent la satisfaction du travail accompli, la reconnaissance envers celles et ceux qui se sont engagés et aussi une certaine nostalgie en regardant le chemin parcouru ensemble.

Durant ces années, notre Commune de Riaz a évolué, grandi et relevé des défis. Rien de tout cela n'aurait été possible sans un engagement collectif fort, sincère et constant.

Je tiens tout d'abord à remercier chaleureusement mes collègues du Conseil communal. Vous avez donné de votre temps, de votre énergie, souvent bien au-delà de ce que l'on imagine. Vous avez porté des dossiers complexes, pris des décisions importantes, toujours avec le souci de l'intérêt public.

Nous avons partagé des moments de réflexion, parfois de doute, mais aussi de nombreuses satisfactions. Cet esprit de collégialité, cette capacité à travailler ensemble malgré nos sensibilités diverses, est une richesse précieuse que je souhaite voir perdurer.

Ce soir, j'aimerais adresser un message tout particulier à trois de nos collègues qui ne poursuivront pas l'aventure après les dernières élections. Leur engagement mérite une reconnaissance toute particulière. Ils ont consacré une partie importante de leur vie au service de notre Commune, avec sérieux, loyauté et conviction. Au-delà des dossiers, je souhaite souligner leur présence, leur esprit d'équipe et leur humanité. Leur départ marque la fin d'un chapitre, mais leur engagement pour Riaz restera, j'en suis certaine, une source d'inspiration. Au nom de nous tous, je vous adresse un immense merci et mes meilleurs vœux pour la suite.

[Applaudissements et Madame la Syndique leur remet un présent.]

Mes remerciements s'adressent également aux membres du Conseil général. Votre rôle est essentiel dans l'équilibre de notre démocratie locale. Par vos interventions, vos questions, vos décisions, vous avez contribué à enrichir les débats et à renforcer la qualité de nos choix. Votre engagement témoigne d'un attachement sincère à notre Commune et à son développement.

Je n'oublie pas bien sûr le personnel communal. Vous êtes le visage quotidien de notre administration. Votre travail, souvent discret, est bien évidemment indispensable. En outre, votre rigueur et votre disponibilité sont les fondations sur lesquelles repose le bon fonctionnement de notre commune. Vous êtes souvent en première ligne, au contact de la population, et vous accomplissez votre mission avec professionnalisme et dévouement. Sans vous, rien ne serait possible. Pour toutes ces raisons, je vous exprime toute ma reconnaissance.

En cette période particulière, il est difficile de ne pas faire un parallèle avec l'actualité sportive qui fait vibrer tout le canton. Notre équipe de hockey, Fribourg Gottéron, dispute actuellement une finale passionnante. Comme elle, nous avons traversé cette législature avec des moments d'intensité, des victoires à savourer et parfois des obstacles à surmonter. Et, comme dans le sport, c'est l'esprit d'équipe, la persévérance et la solidarité qui font la différence.

Je profite également de remercier le Conseil général et ses commissions qui se sont pleinement investis dans les projets communaux et régionaux menés à bien ces derniers temps et dans ceux en cours. Je terminerai mon intervention en vous réitérant, Madame la Présidente, toute notre gratitude pour votre engagement en faveur de l'ensemble de notre communauté. Gratitude que j'adresse également à tous les membres du Législatif, au terme de cette législature 2021-2026 ainsi qu'au personnel communal.

À l'image d'une équipe qui se bat jusqu'au bout, nous avons, chacun à notre manière, contribué à faire avancer Riaz. Et même si les visages changent, l'essentiel demeure : la volonté de servir la collectivité avec sérieux et passion. Les plus belles réussites sont toujours collectives.

Je formule le vœu que cet esprit continue d'animer celles et ceux qui poursuivront l'engagement pour notre Commune. Riaz a de nombreux atouts, et je suis convaincue que son avenir est entre de bonnes mains. Et nous continuerons à le construire avec la nouvelle équipe. »

Madame la Présidente remercie Madame la Syndique.

La parole n'étant plus demandée, Madame la Présidente adresse ses remerciements à ses collègues du Législatif pour leur présence ainsi que pour tout le travail effectué durant cette législature 2021-2026. Elle souhaite à toutes et tous une bonne continuation.

A 21 h 47, Madame la Présidente clôt la séance du Conseil général du 21 avril 2026 et invite à la collation servie à la sortie. Elle réitère sa gratitude à l'assemblée pour son attention et lui souhaite une très belle fin de soirée.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

1382
1383
1384

La Secrétaire

La Présidente

Diana Sauter

Isabelle Monney-Savary

Le Secrétaire du procès-verbal

1385

Gilles Liard

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE CONSTITUTIVE
DU CONSEIL GÉNÉRAL**

DU 5 MAI 2026 – DE 20 H 00 À 21 H 03
au 2^e étage à la Route des Monts 14

PRÉSIDENCE

Monsieur Pascal KÄMPFEN (PLR), Doyen des scrutateurs
Monsieur Pascal KÄMPFEN (PLR), Président dès le point 7

BUREAU

PROVISoire

Madame Sandra CLERC (PS et Indépendants)
Monsieur Bertrand HUGUENOT (PLR)
Monsieur Marc-Antoine PITTET (UDC)
Monsieur Christian UNGERSBÖCK (Le Centre)

ÉLU

Monsieur Sébastien ANDREY (Le Centre)
Monsieur Frédéric BLANC (PS et Indépendants)
Monsieur David BOVIGNY (PLR)
Monsieur Marc-Antoine PITTET (UDC)

PRÉSENTS

Mesdames et Messieurs
Michaël ANDREY (Le Centre) – Cristina BORCAN YERLY (UDC) – Flavien
BUCHS (PLR) – Marlyse CLÉMENT (PS et Indépendants) – Stéphanie
CORPATAUX (PS et Indépendants) – Mimo DEL MATTO (PS et Indépendants) –
Christophe DELABAYS (UDC) – Line FAVRE (PS et Indépendants) – Pierre
GENOUD (PS et Indépendants) – Julien GRAND (PLR) – Isabelle MONNEY-
SAVARY (PS et Indépendants) – Sophie MOURA (PLR) – Stéphane OBERSON
(PS et Indépendants) – Cédric PALLI (PLR) – Florence PASQUIER (UDC) – Lionel
PASQUIER (UDC) – Jérémie PILLER HOFFER (PLR) – Jacques POLLET (Le
Centre) – Georges VOLERY (PLR) – Patrick YERLY (UDC).

EXCUSÉS

Messieurs Kevin BOSSON (UDC) et Dominique MAGLI (Le Centre).

TOTAL

28 présents – 2 excusés, soit une majorité absolue de 15

CONSEIL COMMUNAL

Madame Catherine BEAUD – Monsieur Sébastien BOSSEL – Monsieur Thomas
BOSSON – Madame Anne FAVRE-MORAND – Madame Sabine GUILLET –
Madame Cindy MURITH – Monsieur Louis PITTET.

SECRÉTAIRE

Madame Diana SAUTEUR

RÉDACTION DU PV

Monsieur Gilles LIARD

HUISSIER

Monsieur Grégory OBERSON

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE CONSTITUTIVE – DISCOURS INAUGURAL

Monsieur Pascal Kämpfen, doyen des scrutateurs, ouvre la séance en ces termes :

« Madame la Syndique, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, chers collègues, Madame la secrétaire communale, Monsieur le secrétaire au procès-verbal, Monsieur l'huissier, Mesdames et Messieurs les citoyennes et citoyens, je vous salue toutes et tous, bien cordialement, pour cette séance constitutive du Conseil général de Riaz. J'adresse mes remerciements les plus vifs à celles et ceux qui ont contribué à sa préparation.

Tout d'abord, je vous prie d'excuser les absences de Messieurs Kevin Bosson et Dominique Magli.

Comme vous le savez sûrement, à cette place devait être présent Monsieur Dominique Magli, en tant que doyen de la séance préparatoire du Conseil général. Il est en vacances durant cette période. Tous les regards se sont tournés vers moi. J'avais pourtant l'impression d'être encore jeune... Mais non, le couperet est tombé, mon vénérable âge m'a désigné pour être le doyen ad interim, si vous me passez l'expression.

C'est donc pour moi un honneur de prendre la parole devant vous ce soir.

Je commencerai mon allocution en remerciant vivement les élues et élus de la précédente législature. Un travail remarquable, aux niveaux législatif et exécutif, a été réalisé.

J'aimerais saluer également la présence parmi nous de jeunes collègues. Cela fait énormément plaisir de savoir que, dans la Commune, il y a des jeunes prêts à s'investir pour le bien commun. Bienvenue !

Mes propos interviennent dans un paysage politique riazois fortement remodelé par le scrutin du 8 mars 2026 :

- Par un rééquilibrage des forces : l'UDC et le PS ont réalisé une progression historique au Conseil communal, obtenant chacun deux sièges.*
- Par la fin d'une forte représentation : le PLR a perdu son statut de première force politique au niveau de l'Exécutif, se limitant à deux sièges, tandis que Le Centre n'est plus représenté que par Madame la Syndique, Catherine Beaud.*
- Par la composition du Législatif : le Conseil général comprend 30 citoyennes et citoyens élus pour représenter ces nouveaux équilibres, à ce niveau également, un rééquilibrage.*

Mon histoire avec la Commune de Riaz a débuté en 2010. À mon arrivée, nous étions 2181 habitants. Si j'ai choisi de m'installer ici avec les miens, c'est parce que Riaz dégageait déjà cette image de commune moderne, ouverte et forte de ses traditions. Pour moi, un des critères déterminants était la présence d'un accueil extrascolaire de qualité. C'était le signe d'une autorité visionnaire, attentive aux besoins concrets des familles et à l'évolution de notre société. L'arrivée du 3^e CO, d'une crèche et d'un esprit villageois dynamique avait conforté ces choix, d'autant plus par la présence d'entreprises et de commissions locales fortes et présentes sur la Commune.

Aujourd'hui, en ce mois de mai 2026, le visage de notre village a changé. Nous sommes désormais 2932 Riazaises et Riazois. Cette croissance de près de 35% témoigne de l'attractivité exceptionnelle de notre Commune, mais elle nous impose aussi de grandes responsabilités.

Nous ne sommes plus le petit village de 2010, mais nous ne devons pas pour autant perdre l'âme et la qualité de vie qui nous font vivre ou venir vivre ici.

A mon sens, et j'espère que vous partagerez mon opinion, nos défis, chères et chers collègues, pour cette législature 2026-2031 sera de :

- *Maintenir cet esprit d'accueil qui m'a séduit il y a 16 ans et vous peut être depuis bien plus longtemps.*
- *Continuer d'adapter nos infrastructures à cette nouvelle dimension de près de 3000 habitants, en tenant compte des avis et besoins des citoyennes et citoyens de notre Commune.*
- *Cultiver le dialogue au sein de cette assemblée avec, comme plus-values, nos sensibilités politiques diverses, pour que l'intérêt du citoyen reste notre principale priorité.*

En 2010, Riaz m'a ouvert ses portes. Aujourd'hui, c'est à nous d'ouvrir la voie pour les générations futures.

Je vous souhaite à toutes et tous une excellente législature. »

[Applaudissements]

Monsieur Pascal Kämpfen dispense ensuite quelques informations générales :

« Le 8 mars dernier, Mesdames Catherine Beaud, Anne Favre-Morand, Sabine Guillet et Cindy Murith ainsi que Messieurs Sébastien Bossel, Thomas Bosson et Louis Pittet, candidates et candidats au Conseil général, ont préalablement été élus au Conseil communal, ce qui entraîne de fait l'annulation de leur élection au Conseil général, conformément à l'article 28 alinéa 2 de la Loi sur les communes. Elu le 8 mars dernier également, Monsieur Ralph Frossard a renoncé à son élection. En application de l'article 77 de la Loi sur l'exercice des droits politiques, les premiers des viennent-ensuite sur les listes des partis concernés ont été proclamés élus par le bureau électoral, à savoir Mesdames Marlyse Clément et Cristina Borcan Yerly ainsi que Messieurs Kevin Bosson, Flavien Buchs, Christophe Delabays, Mimo Del Matto, Christian Ungersböck et Georges Volery.

Les 30 membres du Conseil général sont issus des partis politiques suivants : 9 du PLR, 9 du PS et Indépendants, 7 de l'UDC et 5 du Centre. Après discussions entre eux et conformément à l'article 26 du règlement du Conseil général, les partis ont constitué les 4 groupes officiels suivants :

- | | |
|-----------------------------|------------------|
| • <i>PLR</i> | <i>9 membres</i> |
| • <i>PS et Indépendants</i> | <i>9 membres</i> |
| • <i>UDC</i> | <i>7 membres</i> |
| • <i>Le Centre</i> | <i>5 membres</i> |

Vous avez été valablement convoqués à cette séance constitutive par lettre adressée le 14 avril 2026, soit dans le délai fixé par la Loi sur les communes.

Je cède maintenant la parole à Madame Diana Sauter, secrétaire communale, pour l'appel nominal. Comme il s'agit de la séance inaugurale de la nouvelle législature, je prie chaque membre de se lever à l'appel de son nom. »

APPEL

Madame Diana Sauter procède à l'appel nominal :

membres présents	28
membres excusés	2
majorité absolue	15

Monsieur Pascal Kämpfen constate que le quorum est atteint et déclare cette assemblée valablement constituée et apte à prendre des décisions.

Il précise que les débats sont enregistrés, tel que le permet l'article 9 du Règlement du Conseil général. Il prie les intervenants d'utiliser les micros mis à leur disposition et de décliner leur identité, afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Il leur demande également de bien lever la main lors des votes, afin de permettre un comptage précis.

ORDRE DU JOUR

Monsieur Pascal Kämpfen précise que l'ordre du jour de cette séance constitutive est celui qui figure sur la convocation adressée à chaque membre et publiée sur le site internet communal ainsi que dans la Feuille officielle du canton de Fribourg du 17 avril 2026. Il a été établi par le Conseil communal et validé lors de la réunion préparatoire du 13 avril 2026 entre les représentants des partis, une délégation du Conseil communal et moi-même. Chacun en ayant ainsi déjà pris connaissance, il n'en sera pas donné lecture.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance constitutive et discours inaugural
2. Désignation des quatre scrutateurs et scrutatrices du bureau provisoire du Conseil général
3. Election du ou de la président·e du Conseil général pour la période de douze mois
4. Election du ou de la vice-président·e du Conseil général pour la période de douze mois
5. Election de quatre scrutateurs et scrutatrices pour la durée de la législature
6. Election de quatre scrutateurs-suppléants et scrutatrices-suppléantes
7. Allocution du ou de la président·e élu·e
8. Allocution du syndic ou de la syndique
9. Election des membres de la commission financière
10. Election des membres de la commission d'aménagement
11. Election des membres de la commission des naturalisations
12. Election des membres de la commission de la culture, des sports et des générations
13. Election des membres de la commission de l'énergie et du développement durable
14. Election des membres de la commission senior+
15. Divers

L'ordre du jour tel que présenté n'amène aucune question ni remarque d'ordre formel. Il est soumis au vote.

VOTE

Le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 28 voix, l'ordre du jour tel que proposé.

Monsieur Pascal Kämpfen constate que l'ordre du jour est accepté et passe au deuxième point.

2 DÉSIGNATION DES QUATRE SCRUTATEURS ET SCRUTATRICES DU BUREAU PROVISOIRE DU CONSEIL GÉNÉRAL

Conformément à l'article 30 de la Loi sur les communes (LCo), Monsieur Pascal Kämpfen procède à la nomination de quatre scrutateurs pour la première partie de cette séance. Il désigne les personnes suivantes comme membres du Bureau provisoire :

- Madame Sandra Clerc (PS et Indépendants)
- Monsieur Bertrand Huguenot (PLR)
- Monsieur Marc-Antoine Pittet (UDC)
- Monsieur Christian Ungersböck (Le Centre)

Il prie ces personnes de prendre place à la table du Bureau et indique que ces scrutateurs vont, conformément à la loi, fonctionner pour l'élection à la présidence et à la vice-présidence du Conseil général pour la première année ainsi que pour l'élection des quatre scrutateurs et quatre scrutateurs-suppléants pour la durée de la législature.

Monsieur Pascal Kämpfen explique le mode de toutes les élections à l'ordre du jour de la présente séance :

« Conformément à l'article 46 de la Loi sur les communes, les élections se déroulent au scrutin de liste : à la majorité absolue des bulletins valables au premier tour et à la majorité relative au second tour. En cas d'égalité, le président procède au tirage au sort.

Si le nombre de candidats est égal ou inférieur au nombre de sièges à pourvoir, tous les candidats sont élus tacitement, sauf si l'organisation d'un scrutin de liste est demandée par au moins un cinquième des membres présents, soit six personnes.

Cette manière de procéder simplifie grandement le déroulement des opérations étant donné que les partis politiques se sont mis d'accord, préalablement à la désignation de leurs candidats, sur la répartition des sièges entre les groupes. Je rappelle aussi, à l'intention des nouveaux membres, que lorsque le Conseil général procède à des élections parmi ses membres, le principe de la récusation ne s'applique pas, conformément à l'article 74 alinéa 2 du Règlement du Conseil général. »

3 ÉLECTION DU OU DE LA PRÉSIDENT·E DU CONSEIL GÉNÉRAL POUR LA PÉRIODE DE DOUZE MOIS

Monsieur Pascal Kämpfen aborde l'élection de la présidente ou du président pour la première année. Il informe que, après concertation, les groupes ont opté pour le tournoi suivant pour les présidences durant la législature 2026-2031 :

- | | | |
|---|-----------|---------------------------|
| • | 2026-2027 | groupe PLR |
| • | 2027-2028 | groupe UDC |
| • | 2028-2029 | groupe Le Centre |
| • | 2029-2030 | groupe PS et Indépendants |
| • | 2030-2031 | groupe PLR |

Chaque année, la vice-présidence revient au groupe qui assume la présidence l'année suivante.

Concernant la candidature à la présidence durant les 12 prochains mois, soit jusqu'en avril 2027, Monsieur Pascal Kämpfen passe la parole à Monsieur Julien Grand, porte-parole du groupe PLR.

Au nom du groupe PLR, Monsieur Julien Grand présente le candidat du PLR en ces termes :

« En vue de la présidence de notre Conseil général, pour la période 2026-2031, le groupe PLR a l'honneur de présenter Monsieur Pascal Kämpfen. Agé de 57 ans et domicilié dans notre Commune depuis 2010, Monsieur Kämpfen est marié et père de deux enfants et d'une belle-fille. Professionnellement, il occupe le poste de directeur général d'une association lausannoise qui gère cinq crèches privées/subventionnées et est membre de l'Association des Responsables et Directions d'Institutions Vaudoise de l'Enfance (ARDIVE). Monsieur Kämpfen est passionné de motos anciennes. Il investit également un temps précieux au profit de notre collectivité, à l'exemple de l'organisation du premier marché de Noël de Riaz, dont il est un membre fondateur. En tant que Conseiller général, il a été membre des commissions senior* et financière, avant de reprendre, de février 2025 à avril 2026, le dicastère de l'agriculture, des parchets communaux, des bâtiments communaux et du feu et des forêts dans la charge de Conseiller communal. Personne active, motivée, compétente et d'une nature rassembleuse, Monsieur Kämpfen saura prendre à cœur les responsabilités inhérentes à la fonction de président du Conseil général et donner satisfaction à chacun. »

Monsieur Pascal Kämpfen remercie Monsieur Grand et, constatant que sa candidature à la présidence du Conseil général a été officiellement déposée, il cède la conduite de la procédure pour la suite de l'élection à la deuxième scrutatrice la plus âgée, Madame Sandra Clerc.

Madame Sandra Clerc remercie Monsieur Pascal Kämpfen et demande si une autre candidature se profile ou si le scrutin de liste est requis. Tel n'étant pas le cas, elle proclame

**Monsieur Pascal Kämpfen,
président pour la première année de la législature 2026-2031.**

Monsieur Pascal Kämpfen est applaudi par l'assemblée et félicité par Madame Sandra Clerc. Il reçoit un présent.

4 ÉLECTION DU OU DE LA VICE-PRÉSIDENT-E DU CONSEIL GÉNÉRAL POUR LA PÉRIODE DE DOUZE MOIS

Pour l'élection à la vice-présidence, Monsieur Pascal Kämpfen passe la parole à Monsieur Lionel Pasquier, du groupe UDC, pour la présentation de sa candidate.

Au nom du groupe UDC, Monsieur Lionel Pasquier présente Madame Florence Pasquier en ces termes :

« Le groupe UDC a le plaisir de vous présenter, pour la vice-présidence 2026-2027, la candidature de Madame Florence Pasquier. Mariée et mère de trois fils adultes, Madame Pasquier a obtenu, dans son jeune âge, son CFC d'employée de commerce au sein d'un établissement bancaire fribourgeois. En 1994, elle s'est établie à Riaz en épousant un agriculteur du village. Tout en se consacrant à l'éducation de ses enfants, elle continue son activité administrative pour l'exploitation agricole de son mari et pour diverses autres sociétés. La comptabilité est sa passion. Depuis les années 2000, elle participe activement aux assemblées communales. Elle est élue à la commission d'aménagement de 2009 à 2016. Ensuite, lors de la création du Conseil général en 2016, Madame Pasquier est élue et siège à la commission financière, qu'elle présidera de fin 2019 à 2021. Outre son engagement politique, elle s'est mise au service des enfants du village depuis 2007 comme patrouilleuse scolaire, puis comme coach en éducation routière, rôle qu'elle exerce encore actuellement. Depuis bientôt vingt ans, elle a à cœur que les enfants arrivent à pied à l'école en toute sécurité. Madame Florence Pasquier est prête à se mettre au service du Législatif et à assumer la fonction de vice-présidente pour la période de 2026-2027. Le groupe UDC vous remercie d'accepter cette proposition et pour la confiance que vous lui accordez. »

Monsieur Pascal Kämpfen remercie Monsieur Pasquier et demande si une autre candidature est annoncée et si quelqu'un requiert le scrutin de liste. Tel n'étant pas le cas, il proclame

**Madame Florence Pasquier,
vice-présidente pour la première année de la législature 2026-2031.**

Madame Florence Pasquier est applaudie par l'assemblée et félicitée par Monsieur Pascal Kämpfen. Elle reçoit un bouquet de fleurs.

5 ÉLECTION DE QUATRE SCRUTATEURS ET SCRUTATRICES POUR LA DURÉE DE LA LÉGISLATURE

Monsieur Pascal Kämpfen informe que les partis politiques se sont également concertés quant au nombre de scrutateurs. Ils l'ont maintenu à 4, soit 1 pour le groupe PLR, 1 pour le groupe PS et Indépendants, 1 pour le groupe UDC et 1 pour le groupe Le Centre. Pour information, cette proposition de 4 scrutateurs est conforme à l'art. 16 du Règlement du Conseil général qui en prévoit au minimum 1 par groupe.

Il énonce, par ordre alphabétique, les quatre candidatures annoncées par les groupes, conformément à l'article 9a du Règlement d'exécution de la Loi sur les communes :

- Monsieur Sébastien Andrey (Le Centre)
- Monsieur Frédéric Blanc (PS et Indépendants)
- Monsieur David Bovigny (PLR)
- Monsieur Marc-Antoine Pittet (UDC)

Monsieur Pascal Kämpfen demande s'il y a d'autres candidatures ou si quelqu'un requiert le scrutin de liste. Tel n'étant pas le cas, il proclame

**Messieurs Sébastien Andrey, Frédéric Blanc, David Bovigny et Marc-Antoine Pittet,
scrutateurs pour la durée de la législature 2026-2031.**

[Applaudissements]

6 ÉLECTION DE QUATRE SCRUTATEURS-SUPPLÉANTS ET SCRUTATRICES-SUPPLÉANTES

Monsieur Pascal Kämpfen aborde l'élection des scrutateurs suppléants et indique que les groupes politiques proposent les personnes suivantes :

- Madame Sandra Clerc (PS et Indépendants)
- Monsieur Bertrand Huguenot (PLR)
- Monsieur Dominique Magli (Le Centre)
- Monsieur Patrick Yerly (UDC)

Monsieur Pascal Kämpfen demande s'il y a d'autres candidatures ou si quelqu'un requiert le scrutin de liste. Tel n'étant pas le cas, il proclame

**Madame Sandra Clerc ainsi que Messieurs Bertrand Huguenot, Dominique Magli et Patrick Yerly,
scrutateurs suppléants pour la durée de la législature 2026-2031.**

[Applaudissements]

Monsieur Pascal Kämpfen déclare la fin de la première partie de la séance constitutive du Conseil général. En sa qualité de président élu pour les 12 premiers mois de la législature, il conserve la conduite des opérations pour le reste de la séance. En revanche, il prie Madame la Vice-présidente ainsi que Messieurs les scrutateurs nouvellement élus de prendre place à la table prévue pour les membres du Bureau du Conseil général.

7 ALLOCUTION DU PRÉSIDENT ÉLU

Monsieur Pascal Kämpfen, Président élu, tient ces propos :

« Madame la Syndique, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, chers collègues, Madame la secrétaire communale, Monsieur le secrétaire au procès-verbal, Monsieur le caissier communal, Monsieur l'huissier, Mesdames et Messieurs les citoyennes et citoyens.

Ouvrir cette nouvelle législature en tant que président est un honneur que je mesure pleinement, d'autant plus qu'il s'inscrit dans ma toute première année au sein de cette fonction. Aborder ce mandat avec un regard neuf, mais néanmoins une expérience de l'exécutif d'une année est, à mes yeux, une force. C'est l'opportunité d'apporter une énergie nouvelle et une écoute sans a priori aux dossiers qui nous tiennent à cœur.

Je tiens d'abord à vous remercier vivement pour votre confiance. En tant que président, et fidèle aux valeurs de liberté et de responsabilité qui m'animent, je vois dans les années à venir une occasion unique : consolider l'attractivité de Riaz, tout en garantissant une gestion rigoureuse et visionnaire de nos deniers publics.

Cette prospérité doit nous permettre d'investir intelligemment. L'agrandissement et la réfection de la salle de gym sont une nécessité pour répondre à l'évolution démographique de notre Commune. C'est un investissement dans le capital humain, pour nos jeunes et nos sociétés sportives, qui doit être mené avec une maîtrise stricte des coûts et une efficacité maximale.

Concernant notre aménagement, la traversée ValTraLoc et l'extension des zones à 30 km/h répondent à un besoin de sécurité. Toutefois, j'espère que nous continuerons à avoir une approche mêlant liberté de mouvement et accessibilité pour nos agriculteurs. La mobilité douce doit être encouragée par des infrastructures de qualité, et non par la contrainte. Il s'agit de fluidifier le trafic et de sécuriser les parcours scolaires, tout en maintenant l'accessibilité indispensable à la vie économique de notre village.

Chers collègues, nous ne manquons pas de défis. L'arrivée de la manufacture Rolex à Bulle constitue une aubaine. Mais elle soulève aussi des soucis de mobilité, de logements, qui impacteront sûrement nos réflexions, nos choix et nos décisions.

Je me réjouis de notre future collaboration, ensemble, pour le bien de notre Commune.

Pour que cette collaboration soit une réussite, je suis convaincu que la clé réside dans la qualité de nos échanges, du respect que nous nous portons les uns et les autres. Pour cette première année, je m'engage à travailler main dans la main avec le Conseil communal. Un législatif fort est un législatif qui dialogue avec son exécutif. Mon rôle sera de faciliter ce partenariat, dans un esprit constructif et transparent, afin que nos décisions politiques se traduisent rapidement en réalisations concrètes pour la population.

Je terminerai mon allocation par une phrase tirée d'un homme pour lequel j'ai beaucoup d'admiration. Il s'agit de Winston Churchill : ' Plus vous saurez regarder loin dans le passé, plus vous verrez loin dans le futur.' »

[Applaudissements]

8 ALLOCUTION DE LA SYNDIQUE DU CONSEIL COMMUNAL

Monsieur le Président passe la parole à Madame la Syndique, Catherine Beaud, pour la présentation de la législature 2026-2031.

Au nom du Conseil communal, Madame la Syndique prononce son discours d'ouverture de législature, en ces termes :

« C'est avec une grande reconnaissance et un réel enthousiasme que je m'adresse à vous, ce soir, à l'occasion de cette séance constitutive.

Après les élections du 8 mars dernier et votre assermentation par le Préfet de la Gruyère, cette séance de constitution représente le point de départ de la nouvelle législature.

Alors que, pour certains, cette fonction représente la continuation d'un engagement depuis quelques années maintenant, une partie d'entre vous découvre ou redécouvre, aujourd'hui, la réalité politique dans un législatif communal. Bien évidemment, nous leur souhaitons une cordiale bienvenue et moult satisfactions dans cette nouvelle mission.

Je me réjouis d'ouvrir cette nouvelle législature à vos côtés, dans un esprit de collaboration, de respect et d'écoute. Les défis ne manqueront pas. Mais je suis convaincue que, grâce à un travail constructif et à une volonté partagée, nous saurons poursuivre le développement harmonieux de notre Commune et répondre aux attentes de notre population.

Permettez-moi de vous présenter la nouvelle composition du Conseil communal, qui allie expérience et renouveau. C'est une équipe motivée, compétente et engagée, qui se met, dès aujourd'hui, au service de notre Commune. Ensemble, nous aurons à cœur de mener à bien des projets concrets, de renforcer la qualité de vie de nos habitantes et habitants et de préparer l'avenir avec responsabilité.

- Pour ma part, je serai en charge des autorités et gouvernance, de la bourgeoisie, de l'économie et tourisme, et des finances. Suppléance : Madame Sabine Guillet.*
- Madame Sabine Guillet, Vice-syndique sera en charge de l'eau, de l'énergie et développement durable, de l'environnement, et des transports et mobilité. Suppléance : Monsieur Thomas Bosson.*
- Monsieur Sébastien Bossel chapeautera les chemins et endiguements, le projet ValTraLoc, et les routes. Suppléance : moi-même.*
- Monsieur Thomas Bosson suivra les affaires militaires et protection civile, le cimetière, la déchetterie, le feu, la sécurité publique, et la voirie. Suppléance: Monsieur Louis Pittet.*
- Madame Anne Favre traitera les affaires sociales, la santé, l'accueil extrascolaire & petite enfance, le sport, culture et loisirs, et le personnel (RH). Suppléance : Madame Cindy Murith.*
- Madame Cindy Murith a hérité de l'agriculture, des parchets communaux, des écoles et formation, des forêts. Suppléance : Madame Anne Favre.*
- Monsieur Louis Pittet poursuivra avec l'aménagement du territoire et urbanisme, les constructions, et reprendra les bâtiments communaux. Suppléance : Monsieur Sébastien Bossel.*

Il serait prématuré de vous présenter, aujourd'hui et dans le détail, les enjeux et défis que nous traiterons au cours des cinq années à venir. Cela dit, plusieurs objets et défis majeurs sont d'ores et déjà connus, notamment dans les domaines suivants :

- Au niveau de l'administration, nous allons mettre principalement l'accent sur le renforcement de la digitalisation et les mesures en lien avec la cybercriminalité.
- S'agissant de l'aménagement, en attendant l'approbation de notre Plan d'aménagement local (PAL), il faudra veiller au maintien d'une certaine stabilité de l'urbanisation galopante, de manière à intégrer la densification dans le bien-vivre.
- Concernant les projets routiers, après le début de la construction du lot 4a et de son giratoire du projet ValTraLoc, nous nous concentrerons sur la suite de la réalisation de la traversée de la localité, la réalisation de la zone 30 km/ de la Route des Monts ainsi que sur diverses mesures visant à accélérer la transition vers le report modal et la mobilité douce.
- Pour l'environnement et le développement durable, les principaux projets consisteront en une amélioration de notre cadre de vie par la mise en place de mesures – certes petites mais ciblées – avant tout efficaces.

Face à de tels défis, et compte tenu de la capacité financière de notre Commune, nous devons sans doute opérer des choix et fixer des priorités. La gestion financière et le contrôle de l'endettement constitueront bien évidemment un souci permanent du Conseil communal.

Au-delà de ces aspects, notre vision politique passera aussi toujours par la mise en avant du 'vivre ensemble' et de la cohésion sociale.

Au nom du Conseil communal, je tiens, une nouvelle fois, à vous remercier pour votre engagement et la collaboration qui fera de nous tous de vrais partenaires. Sachons établir des relations fiables dans le respect et la confiance mutuelle et surtout garder à l'esprit que nous sommes tous là pour servir l'intérêt public.

Je vous remercie de votre attention. »

[Applaudissements]

Monsieur le Président remercie Madame la Syndique et enchaîne avec les élections des membres des diverses commissions, en appliquant les mêmes règles que pour l'élection des membres du Bureau. Il signale que l'organisation interne des commissions sera déterminée lors de leur propre séance de constitution.

9 ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

Pour l'élection de la commission financière, Monsieur le Président rappelle que le Conseil général doit nommer, en son sein, au minimum cinq membres. Durant la précédente législature, la commission était composée de sept membres.

Compte tenu de la nouvelle représentation des partis politiques au sein du Législatif, les groupes se sont accordés et proposent de nommer sept représentants du Conseil général :

- 2 PLR
- 2 PS et Indépendants
- 2 UDC
- 1 Le Centre

Monsieur le Président ouvre la discussion sur la composition de la commission financière et passe la parole aux représentants des groupes en commençant par le groupe PLR.

Au nom du groupe PLR, Monsieur Julien Grand s'exprime en ces termes :

« Le groupe PLR a le plaisir de présenter deux candidats. La première candidate est Madame Sophie Moura, directrice d'école primaire, membre du Bureau de la dernière législature et députée au Grand Conseil. Le second candidat est votre serviteur. De formation historienne et politologue, je travaille actuellement comme officier de carrière aux forces aériennes. J'entame, ce soir, mon deuxième mandat. J'avais auparavant œuvré au sein de la commission de l'énergie et du développement durable. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Grand et passe la parole au groupe PS et Indépendants.

Au nom du groupe PS et Indépendants, Madame Stéphanie Corpataux s'exprime en ces termes :

« Pour le groupe PS et Indépendants, j'ai le plaisir de présenter Madame Isabelle Monney-Savary et Monsieur Pierre Genoud. Madame Isabelle Monney-Savary faisait déjà partie de la commission financière lors de la législature précédente, tandis que Monsieur Pierre Genoud, nouvel élu au Conseil général, s'y présente pour la première fois. »

Monsieur le Président remercie Madame Corpataux et passe la parole au groupe UDC.

Au nom du groupe UDC, Monsieur Lionel Pasquier s'exprime en ces termes :

« Le groupe UDC présente deux candidats : Monsieur Christophe Delabays et Madame Florence Pasquier. Né à Riaz en 1961, marié et père de famille, Monsieur Delabays est très attaché à son village et à la vie locale. Diplômé de l'école hôtelière de Lausanne et directeur de société, il dispose d'une expérience confirmée en gestion et en finances, acquise en Suisse et à l'étranger. A la veille de la retraite, il souhaite mettre son expérience et son temps au service de la Commune. Quant à Madame Florence Pasquier, elle a déjà été présentée auparavant pour la vice-présidence. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Pasquier et passe la parole au groupe Le Centre.

Au nom du groupe Le Centre, Monsieur Christian Ungersböck s'exprime en ces termes :

« Le groupe Le Centre présente Monsieur Jacques Pollet, déjà membre de la commission financière lors de la précédente législature. »

Monsieur le Président vous remercie Monsieur Ungersböck. La parole n'étant plus demandée, il clôt la discussion et passe au vote à main levée.

VOTE

Le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 28 voix, le nombre de sept membres pour la composition de la commission financière.

Les partis politiques ont annoncé les sept candidatures suivantes :

1. Monsieur Christophe Delabays (UDC)
2. Monsieur Pierre Genoud (PS et Indépendants)
3. Monsieur Julien Grand (PLR)
4. Madame Isabelle Monney-Savary (PS et Indépendants)
5. Madame Sophie Moura (PLR)

6. Madame Florence Pasquier (UDC)
7. Monsieur Jacques Pollet (Le Centre)

Monsieur le Président demande si un groupe ou un membre du Conseil général souhaite présenter une autre candidature ou requiert le vote par scrutin de liste. Tel n'étant pas le cas, il proclame

**Mesdames Isabelle Monney-Savary, Sophie Moura et Florence Pasquier ainsi que
Messieurs Christophe Delabays, Pierre Genoud, Julien Grand et Jacques Pollet,
membres de la commission financière pour la durée de la législature 2026-2031.**

[Applaudissements]

10 ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'AMÉNAGEMENT

Monsieur le Président ouvre ce point en ces termes :

« L'article 36 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC) prévoit que cette commission soit composée d'au moins 5 membres dont la majorité est désignée par le Législatif. Il ressort du libellé de cet article que les personnes élues par le Conseil général ne doivent pas obligatoirement en être membres. Quant à l'article 15 alinéa 2 du Règlement du Conseil général, il prévoit que celui-ci élit ses représentants, qui seront au minimum 5. Durant la législature 2021-2026, la commission d'aménagement et de l'énergie, devenue commission d'aménagement en cours de législature, était composée de cinq Conseillers généraux, les représentants du Conseil communal et du service technique participaient aux séances avec voix consultative. Après concertation, les chefs de partis proposent de maintenir ce nombre pour la nouvelle législature. Ainsi, une commission de cinq membres du Conseil général sera composée de :

- 1 PLR
- 1 PS et Indépendants
- 2 UDC
- 1 Le Centre »

Monsieur le Président ouvre ensuite la discussion sur la composition de la commission d'aménagement et passe la parole aux représentants des groupes en commençant par le groupe PLR.

Au nom du groupe PLR, Monsieur Julien Grand s'exprime en ces termes :

« Le groupe PLR a le plaisir de présenter la candidature de Monsieur Cédric Palli, qui commence, ce soir, son deuxième mandat de Conseiller général. Directeur d'une société de courtage en assurances et hypothèques, Monsieur Palli a déjà siégé au sein de cette commission. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Grand et passe la parole au groupe PS et Indépendants.

Au nom du groupe PS et Indépendants, Madame Stéphanie Corpataux s'exprime en ces termes :

« Pour le parti PS et Indépendants, nous avons le plaisir de vous présenter Monsieur Frédéric Blanc, qui commence son troisième mandat au sein du Conseil général, mais qui se présente pour la première fois à la commission d'aménagement. »

Monsieur le Président remercie Madame Corpataux et passe la parole au groupe UDC.

Au nom du groupe UDC, Monsieur Lionel Pasquier s'exprime en ces termes :

« Le groupe UDC a le plaisir de présenter deux membres : Monsieur Kevin Bosson, originaire de Riaz et agriculteur, ainsi que moi-même, titulaire d'un CFC d'agriculteur et d'un brevet agricole. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Pasquier et passe la parole au groupe Le Centre.

Au nom du groupe Le Centre, Monsieur Jacques Pollet s'exprime en ces termes :

« Nous présentons Monsieur Dominique Magli, qui commence sa troisième législature au Conseil général et également à l'aménagement du territoire. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Pollet. La parole n'étant plus demandée, il clôt la discussion et passe au vote à main levée.

VOTE

Le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 28 voix, le nombre de cinq membres pour la commission d'aménagement.

Les partis politiques ont soumis les propositions suivantes :

1. Monsieur Frédéric Blanc (PS et Indépendants)
2. Monsieur Kevin Bosson (UDC)
3. Monsieur Dominique Magli (Le Centre)
4. Monsieur Cédric Palli (PLR)
5. Monsieur Lionel Pasquier (UDC)

Monsieur le Président demande si un groupe ou un membre du Conseil général souhaite présenter une autre candidature ou requiert le vote par scrutin de liste. Tel n'étant pas le cas, il proclame

Messieurs Frédéric Blanc, Kevin Bosson, Dominique Magli, Cédric Palli et Lionel Pasquier, membres de la commission d'aménagement pour la durée de la législature 2026-2031.

[Applaudissements]

11 ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DES NATURALISATIONS

Monsieur le Président ouvre cet objet ainsi :

« Selon la Loi sur le droit de cité fribourgeois, la commission des naturalisations doit être composée de 5 à 11 membres, élus par l'assemblée communale ou le Conseil général et choisis parmi les citoyens actifs domiciliés dans la Commune. Lors de la précédente législature, cette commission était formée de cinq membres du Conseil général. Les groupes proposent de reconduire cette composition pour la commission des naturalisations. Ainsi, une commission de cinq membres du Conseil général sera composée de :

- 1 PLR
- 2 PS et Indépendants
- 1 UDC
- 1 Le Centre »

Monsieur le Président ouvre ensuite la discussion sur la composition de la commission des naturalisations et passe la parole aux représentants des groupes en commençant par le groupe PLR.

Au nom du groupe PLR, Monsieur Julien Grand s'exprime en ces termes :

« Le groupe PLR présente Monsieur Georges Volery, natif du village et Key Account manager à la SUVA. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Grand et passe la parole au groupe PS et Indépendants.

Au nom du groupe PS et Indépendants, Madame Stéphanie Corpataux s'exprime en ces termes :

« Notre groupe présente Monsieur Stéphane Oberson, qui siégeait déjà dans cette commission durant la législature précédente, et Madame Isabelle Monney-Savary, qui a accepté d'endosser un deuxième rôle au sein d'une deuxième commission. »

Monsieur le Président remercie Madame Corpataux et passe la parole au groupe UDC.

Au nom du groupe UDC, Monsieur Lionel Pasquier s'exprime en ces termes :

« L'UDC présente Monsieur Marc-Antoine Pittet, agriculteur et déjà membre de la commission des naturalisations lors de la législature précédente. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Pasquier et passe la parole au groupe Le Centre.

Au nom du groupe Le Centre, Monsieur Jacques Pollet s'exprime en ces termes :

« Le groupe Le Centre présente Monsieur Michaël Andrey, qui en est à sa deuxième législature et qui siégeait déjà dans cette commission. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Pollet. La parole n'étant plus demandée, il clôt la discussion et passe au vote à main levée.

VOTE

Le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 28 voix, le nombre de cinq membres pour la commission des naturalisations.

Pour la commission des naturalisations, les partis politiques proposent les candidatures suivantes :

1. Monsieur Michaël Andrey (Le Centre)
2. Madame Isabelle Monney-Savary (PS et Indépendants)
3. Monsieur Stéphane Oberson (PS et Indépendants)
4. Monsieur Marc-Antoine Pittet (UDC)
5. Monsieur Georges Volery (PLR)

Monsieur le Président demande si un groupe ou un membre du Conseil général souhaite présenter une autre candidature ou requiert le vote par scrutin de liste. Tel n'étant pas le cas, il proclame

Madame Isabelle Monney-Savary ainsi que Messieurs Michaël Andrey, Stéphane Oberson, Marc-Antoine Pittet et Georges Volery, membres de la commission des naturalisations pour la durée de la législature 2026-2031.

Monsieur le Président annonce que la Loi sur le droit de cité fribourgeois leur sera remise au terme de la séance.

[Applaudissements]

12 ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE LA CULTURE, DES SPORTS ET DES GÉNÉRATIONS

Monsieur le Président informe que la disposition de l'art. 36 de la Loi sur les communes prévoit la possibilité de constituer ou de reconduire d'autres commissions. La reconstitution de la commission de la culture, des sports et des générations doit aussi faire l'objet d'une décision du Conseil général. Durant la législature précédente, elle était composée de huit personnes. Après concertation, les chefs de partis proposent de conserver ce nombre de huit membres pour la nouvelle législature. Ainsi, la commission sera composée de :

- 2 PLR
- 2 PS et Indépendants
- 2 UDC
- 2 membres libres présentés par Le Centre

Monsieur le Président ouvre la discussion sur la composition de la commission de la culture, des sports et des générations et passe la parole aux représentants des groupes en commençant par le groupe PLR.

Au nom du groupe PLR, Monsieur Julien Grand s'exprime en ces termes :

« Le groupe PLR présente deux candidats : Monsieur David Bovigny, technico-commercial dans le domaine sanitaire, qui entame son deuxième mandat au sein du Législatif. Il est président de l'Intersociété. Le second candidat est Monsieur Jérémy Piller Hoffer, technicien ES en technique du bâtiment au sein d'une entreprise locale. Il est président du FC Riaz. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Grand et passe la parole au groupe PS et Indépendants.

Au nom du groupe PS et Indépendants, Madame Isabelle Monney-Savary s'exprime en ces termes :

« Notre groupe a le plaisir de vous annoncer deux nouvelles élues au Conseil général : Mesdames Line Favre et Stéphanie Corpataux. Madame Corpataux a cependant déjà siégé dans cette commission en tant que membre libre durant ces trois dernières années. »

Monsieur le Président remercie Madame Isabelle Monney-Savary et passe la parole au groupe UDC.

Au nom du groupe UDC, Monsieur Lionel Pasquier s'exprime en ces termes :

« Le groupe UDC présente Madame Cristina Borcan Yerly, ancienne coiffeuse et actuelle vendeuse en bijouterie. Deuxième candidat, Monsieur Patrick Yerly est un touche à tout, passionné du bois. Il travaille comme menuisier-charpentier. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Pasquier et passe la parole au groupe Le Centre.

Au nom du groupe Le Centre, Monsieur Jacques Pollet s'exprime en ces termes :

« Nous avons deux membres libres, qui font partie du Centre, à présenter : Monsieur Marc Bochud, musicien et chef de chœur, enseignant au Collège du Sud à Bulle, et Madame Isabelle Andrey, qui nous représentait déjà dans cette commission lors de la dernière législature. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Pollet. La parole n'étant plus demandée, il clôt la discussion et passe au vote à main levée.

VOTE

Le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 28 voix, le nombre de huit membres pour la commission de la culture, des sports et des générations.

Les candidats proposés par les partis politiques comme membres de la commission de la culture, des sports et des générations sont :

1. Madame Isabelle Andrey (membre libre présenté par Le Centre)
2. Monsieur Marc Bochud (membre libre présenté par Le Centre)
3. Madame Cristina Borcan Yerly (UDC)
4. Monsieur David Bovigny (PLR)
5. Madame Stéphanie Corpataux (PS et Indépendants)
6. Madame Line Favre (PS et Indépendants)
7. Monsieur Jérémy Piller Hoffer (PLR)
8. Monsieur Patrick Yerly (UDC)

Monsieur le Président demande si un groupe ou un membre du Conseil général souhaite présenter une autre candidature ou requiert le vote par scrutin de liste. Tel n'étant pas le cas, il proclame

**Mesdames Isabelle Andrey, Cristina Borcan Yerly, Stéphanie Corpataux et Line Favre
ainsi que Messieurs Marc Bochud, David Bovigny, Jérémy Piller Hoffer et Patrick Yerly,
membres de la commission de la culture, des sports et des générations
pour la durée de la législature 2026-2031.**

[Applaudissements]

13 ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Monsieur le Président informe que la disposition de l'art. 36 de la Loi sur les communes prévoit la possibilité de constituer ou de reconduire d'autres commissions. La reconstitution de la commission de l'énergie et du développement durable doit aussi faire l'objet d'une décision du Conseil général. Durant la législature précédente, elle était composée initialement de sept membres, avant d'être remaniée à six membres à la fin de l'année 2024. Après concertation, les chefs de partis proposent de passer à sept membres pour la nouvelle législature. Ainsi, la commission sera composée de :

- 2 PLR et 1 membre libre présenté par le PLR
- 2 PS et Indépendants
- 1 UDC
- 1 membre libre présenté Le Centre

Monsieur le Président ouvre la discussion sur cette proposition et passe la parole aux représentants des groupes en commençant par le groupe PLR.

Au nom du groupe PLR, Monsieur Julien Grand s'exprime en ces termes :

« Le groupe PLR présente Monsieur Bertrand Huguenot, ingénieur dans le domaine électrique, Monsieur Flavien Buchs, directeur d'une entreprise spécialisée dans les installations électriques et télécommunications. Nous proposons d'intégrer également Monsieur Lucien Jaquet, installateur électricien. Il a déjà œuvré comme membre libre au sein de cette commission lors de la législature précédente. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Grand et passe la parole au groupe PS et Indépendants.
Au nom du groupe PS et Indépendants, Madame Stéphanie Corpataux s'exprime en ces termes :

« Le parti PS et Indépendants a le plaisir de présenter deux nouveaux élus au Conseil général : Madame Sandra Clerc et Monsieur Pierre Genoud, qui a accepté de siéger dans une deuxième commission. »

Monsieur le Président remercie Madame Corpataux et passe la parole au groupe UDC.

Au nom du groupe UDC, Monsieur Lionel Pasquier s'exprime en ces termes :

« Le groupe UDC présente Monsieur Patrick Yerly. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Pasquier et passe la parole au groupe Le Centre.

Au nom du groupe Le Centre, Monsieur Christian Ungersböck s'exprime en ces termes :

« Le groupe Le Centre présente Monsieur Alexandre Jordan, assistant en soins et santé communautaires. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Ungersböck. La parole n'étant plus demandée, il clôt la discussion et passe au vote à main levée.

VOTE

Le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 28 voix, le nombre de sept membres pour la commission de l'énergie et du développement durable.

Les candidats proposés par les partis politiques comme membres de la commission de l'énergie et du développement durable sont :

1. Monsieur Flavien Buchs (PLR)
2. Madame Sandra Clerc (PS et Indépendants)
3. Monsieur Pierre Genoud (PS et Indépendants)
4. Monsieur Bertrand Huguenot (PLR)
5. Monsieur Lucien Jaquet (membre libre présenté par le PLR)
6. Monsieur Alexandre Jordan (membre libre présenté par Le Centre)
7. Monsieur Patrick Yerly (UDC)

Monsieur le Président demande si un groupe ou un membre du Conseil général souhaite présenter une autre candidature ou requiert le vote par scrutin de liste. Tel n'étant pas le cas, il proclame

Madame Sandra Clerc ainsi que Messieurs Flavien Buchs, Pierre Genoud, Bertrand Huguenot, Lucien Jaquet, Alexandre Jordan et Patrick Yerly, membres de la commission de l'énergie et du développement durable pour la durée de la législature 2026-2031.

[Applaudissements]

14 ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION SENIOR+

Monsieur le Président informe que la disposition de l'art. 36 de la Loi sur les communes prévoit la possibilité de constituer ou de reconduire d'autres commissions. La reconstitution de la commission senior+ doit aussi faire l'objet d'une décision du Conseil général. Rappelons que cette commission est prévue dans le plan

communal des mesures pour les seniors de plus de 65 ans. Durant la législature précédente, elle était composée initialement de sept membres, avant d'être remaniée à six membres au début de l'année 2025 en raison de l'accession au Conseil communal de l'un d'entre eux. Après concertation, les chefs de partis proposent de revenir à sept membres pour la nouvelle législature. Ainsi, la commission sera composée de :

- 2 PLR
- 2 PS et Indépendants
- 2 UDC
- 1 membre libre présenté par Le Centre

Monsieur le Président ouvre la discussion sur cette proposition et passe la parole aux représentants des groupes en commençant par le groupe PLR.

Au nom du groupe PLR, Monsieur Julien Grand s'exprime en ces termes :

« Le groupe PLR présente deux candidats : Messieurs Pascal Kämpfen et Georges Volery. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Grand et passe la parole au groupe PS et Indépendants.

Au nom du groupe PS et Indépendants, Madame Stéphanie Corpataux s'exprime en ces termes :

« Notre groupe a le plaisir de présenter deux nouveaux élus au Conseil général : Madame Marlyse Clément et Monsieur Mimo Del Matto. »

Monsieur le Président remercie Madame Corpataux et passe la parole au groupe UDC.

Au nom du groupe UDC, Monsieur Lionel Pasquier s'exprime en ces termes :

« Le groupe UDC annonce deux candidats : Monsieur Kevin Bosson et Madame Cristina Borcan Yerly. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Pasquier et passe la parole au groupe Le Centre.

Pour le groupe Le Centre, Monsieur Christian Ungersböck s'exprime en ces termes :

« Le groupe Le Centre présente Monsieur Gilbert Monney, déjà très investi dans l'espace senior. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Ungersböck. La parole n'étant plus demandée, il clôt la discussion et passe au vote à main levée.

VOTE

Le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 28 voix, le nombre de sept membres pour la commission senior*.

Les candidats proposés par les partis politiques comme membres de la commission senior* sont :

1. Madame Cristina Borcan Yerly (UDC)
2. Monsieur Kevin Bosson (UDC)
3. Madame Marlyse Clément (PS et Indépendant)
4. Monsieur Mimo Del Matto (PS et Indépendant)
5. Monsieur Pascal Kämpfen (PLR)
6. Monsieur Gilbert Monney (membre libre présenté par Le Centre)
7. Monsieur Georges Volery (PLR)

Monsieur le Président demande si un groupe ou un membre du Conseil général souhaite présenter une autre candidature ou requiert le vote par scrutin de liste. Tel n'étant pas le cas, il proclame

Mesdames Cristina Borcan Yerly et Marlyse Clément ainsi que Messieurs Kevin Bosson, Mimo Del Matto, Pascal Kämpfen, Gilbert Monney et Georges Volery, membres de la commission senior⁺ pour la durée de la législature 2026-2031.

[Applaudissements]

15 DIVERS

Monsieur le Président invite l'assemblée à prendre connaissance des dates des prochaines séances du Conseil général. Celles-ci auront lieu les mardis, à 20 heures, dans cette salle :

Mardi 6 octobre 2026	Séance ordinaire
Mardi 15 décembre 2026	Séance du budget 2027

Pour les nouveaux membres et pour rappel, un ordre est à respecter pour les divers. Dans les divers du Conseil général, les points seront abordés dans cet ordre :

- les propositions,
- les postulats, qui doivent être remis par écrit à la secrétaire avant ou pendant la séance et qui font l'objet d'une présentation par leur auteur,
- puis les résolutions, à remettre à la Présidente ou au Président à l'ouverture de la séance,
- ensuite les questions qui pourront obtenir une réponse lors de la séance ou lors de la séance suivante,
- et, pour terminer, d'éventuelles autres interventions telles des remarques, des observations, etc.

Ensuite, seront traités les divers du Conseil communal.

Sur leur table, les Conseillers généraux ont reçu un sac, offert par la Commune, contenant les documents suivants :

- un guide du Conseil général, expliquant également les types de procédures,
- le Règlement du Conseil général de Riaz,
- la Loi sur les communes,
- le Règlement d'exécution de la Loi sur les communes.

Monsieur le Président invite les membres du Conseil général à parcourir ces documents.

Aucun groupe ou un membre du Législatif ne sollicite la parole.

Monsieur le Président tend le micro au Conseil communal pour ses divers.

Madame la Syndique indique que, en l'état, l'Exécutif n'a pas de divers. Elle conclut en réitérant ses remerciements aux élus et leur souhaite beaucoup de plaisir dans leur fonction.

Monsieur le Président adresse sa gratitude à Madame la Syndique. A 21 h 03, il clôt la séance constitutive du Conseil général du 5 mai 2026 et invite l'assemblée à partager le verre de l'amitié, servi à la sortie de la salle. Il remercie ses collègues pour leur attention et leur souhaite une bonne fin de soirée.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

923
924
925

La Secrétaire

Le Président

Diana Sateur

Pascal Kämpfen

Le Secrétaire au procès-verbal

Le Président Doyen des scrutateurs

Gilles Liard

Pascal Kämpfen

926

MESSAGE N° 1 DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GÉNÉRAL

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

PLAN FINANCIER 2026 - 2030

INTRODUCTION

La Loi sur les finances communales (LFCo), via son article 6, stipule que la commune établit son plan financier sur cinq ans. Le plan est mis à jour régulièrement et selon les besoins, mais au moins une fois par année. Le plan financier est adopté par le Conseil communal. Le plan financier et ses mises à jour sont transmis à la commission financière et au Conseil général pour prise de connaissance.

La planification financière permet de projeter et d'anticiper les nouvelles tendances qui se dessinent, afin de les corriger. En prenant en compte le programme des investissements, l'évolution de la population et la croissance des charges, notamment liées, les futurs besoins en liquidités peuvent être évalués.

CONTEXTE

Comme les années précédentes, nous nous sommes basés sur les comptes des cinq dernières années, afin de gagner en précision. La méthode consiste à épurer les comptes précédents des éléments extraordinaires (opérations sur réserves, chapitres autofinancés, imputations internes, amortissements supplémentaires, charges et produits uniques), afin de pouvoir en dégager les principales tendances de croissance et de faire une projection sur les cinq années suivantes. Comme l'année dernière, les trois indicateurs suivants ont été retenus pour cette présentation :

- *la marge nette d'autofinancement (MNA) ¹ ;*
- *le cash-flow (CF) ² ;*
- *le solde financier avec l'évolution de l'endettement ³.*

PLANIFICATION 2026-2030

L'évolution des comptes rétrospectifs épurés présente une marge nette d'autofinancement (MNA) positive jusqu'en 2022. Toutefois, dès 2023, cette marge nette d'autofinancement passe en négatif. Le cash-flow se réduit également drastiquement et devient négatif dès 2027. Cette baisse aura pour principale conséquence le recours à l'emprunt pour financer les investissements projetés.

Cette détérioration, notamment due à la forte augmentation des charges, principalement les charges liées, se poursuivra ces prochaines années.

Pour rappel, en 2025, la Conférence des syndicats de la Gruyère avait établi une projection des coûts pour les diverses associations régionales, soit : l'Association intercommunale « Sports en Gruyère » (AISG), l'Association Régionale la Gruyère (ARG), les Cycles d'orientation, La Gruyère Tourisme, Option Gruyère et le Réseau Santé et Social de la Gruyère (RSSG), Secours Sud fribourgeois (SSF). Ces coûts tiennent compte des frais de fonctionnement et d'investissement de ces associations. Entre 2025 et 2029, l'augmentation cumulée par habitant se montait à plus de CHF 350.00. Pour Riaz, cela représente un montant cumulé de plus de CHF 1 mio.

Pour 2025, nous avons tenu compte comme éléments extraordinaires, en plus de la réserve de réévaluation du patrimoine administratif (CHF 416'462.00), des impôts sur les gains immobiliers perçus dans le dossier de Champy pour CHF 500'000.00. Par conséquent, le résultat positif publié (CHF 699'761.55) passe en négatif (- CHF 178'257.78).

Pour la projection des dépenses et des recettes, nous nous sommes basés, comme en 2025, sur les totaux par nature extraits des comptes 2024 et 2025 et du budget 2026. Toutefois, nous nous sommes très peu projetés par rapport au budget 2026 car il incluait des éléments de la Loi sur l'assainissement des finances de l'Etat (LAFE), refusée par le peuple fribourgeois le 26 avril 2026.

Nous avons bien entendu tenu compte de l'avancement et de la fin du projet de Champy-Sud et de l'arrivée d'environ 200 habitants supplémentaires pour les années 2026 et 2027. Une projection a été faite sur les impôts sur le revenu, sur la fortune et sur la contribution immobilière. Comme pour les dernières planifications et les derniers budgets, nous n'avons, en revanche, pas pris en compte les éléments extraordinaires, tels que les impôts sur les gains immobiliers et droits de mutations.

D'après la planification présentée, pour autant que les investissements se réalisent dans les délais prévus, l'endettement devrait s'élever à plus de CHF 25 mios à l'horizon 2030.

Au niveau des investissements projetés et déjà acceptés par le Conseil général, la majorité des dépenses et des recettes concerne les projets suivants :

Routes et chemins

- Sentier de l'Ondine ;
- Valorisation multimodale de la Sionge ;
- Valorisation de la traversée de la localité (ValTraLoc) ;
- Zone 30 km/h de la Route des Monts.

Approvisionnement en eau et épuration

- Remplacement de conduite dans le secteur Chafard ;
- Mise en séparatif Perrausa – Roulema – Ondine ;
- Mise en séparatif Champ-Jordan ;
- Complément Champ-Jordan /Déplacement adduction d'eau ;
- Secteur Les Monts, remplacement conduite, crédit d'étude.

Dans notre planification, le projet ValTraLoc (sauf le giratoire du lot 4a) n'influence pas les amortissements 2026 - 2030, étant donné que ces derniers ne débiteront que l'année suivant la fin du projet, donc pas avant 2030.

Seul l'endettement brut varie au fur et à mesure de l'avancement du projet.

D'autres investissements sont inclus. Ils feront l'objet de présentations lors des prochaines séances du Conseil général

Le Conseil communal

Annexes : Planification financière 2026-2030 et tableau des investissements futurs

¹ **Marge nette d'autofinancement (MNA)** : c'est un concept de résultat qui reflète les moyens financiers à disposition de la commune. Dans la planification financière, la MNA est un instrument de prévision des moyens financiers à disposition pour les années futures, qui peuvent être utilisés sous forme de baisse d'impôts, de financement de nouveaux investissements, de remboursements supplémentaires d'emprunts ou encore de financements de politiques redistributives ou sociales.

Elle s'établit à partir des comptes de fonctionnement épurés, afin de travailler en termes de dépenses et de recettes et non en termes de charges et de produits.

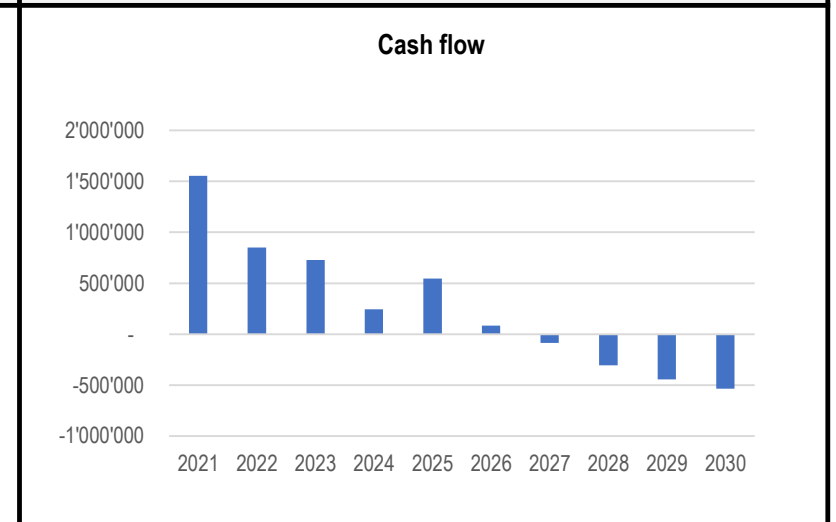
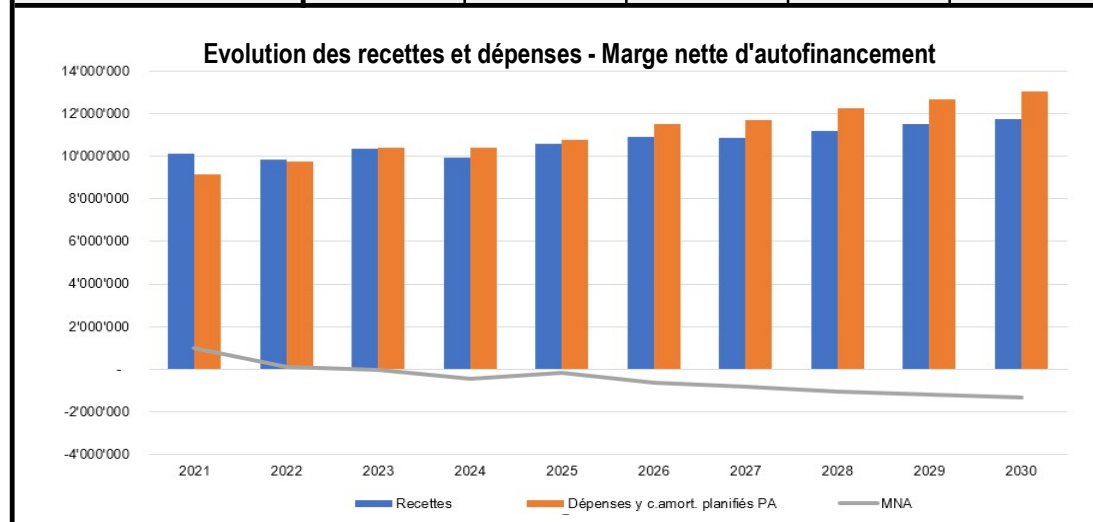
Les amortissements comptables planifiés sont les seules écritures comptables prises en compte dans le calcul de la MNA, qui suppose que les amortissements comptables correspondent aux amortissements financiers (remboursement de la dette). Les sommes allouées à ces remboursements ne sont donc plus disponibles pour un autre usage.

² **Cash-flow (CF)** : Il s'agit également d'un concept de résultat. Son calcul suppose les mêmes principes que pour la MNA, à la différence que les amortissements planifiés sont ajoutés aux résultats. L'hypothèse selon laquelle les amortissements comptables correspondent aux amortissements financiers est abandonnée.

³ **Solde financier** : Il présente, en principe, la variation de l'endettement après les investissements réalisés.

PLANIFICATION FINANCIÈRE 2026 - 2030

SYNTHÈSE PROSPECTIVE										
Analyse économique	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Recettes	10'111'597	9'868'292	10'362'588	9'939'988	10'595'914	10'906'490	10'883'500	11'203'500	11'523'500	11'743'500
Dépenses y c. amort. planifiés	9'147'793	9'768'096	10'389'209	10'414'299	10'774'172	11'539'870	11'691'000	12'254'000	12'702'000	13'065'000
MNA	963'804	100'196	26'621	474'311	178'258	633'380	807'500	1'050'500	1'178'500	1'321'500
Amort. planifiés du PA	589'015	749'381	754'587	715'794	723'738	716'650	661'390	663'305	649'569	640'446
Amort. selon planification	-	-	-	-	-	-	60'368	80'668	83'368	148'393
Cash-flow	1'552'819	849'577	727'966	241'483	545'480	83'270	85'742	306'527	445'563	532'661
Dépenses investissement	3'568'918	753'487	633'621	1'503'896	2'203'134	1'344'000	1'631'000	2'660'500	2'600'000	3'000'000
Recettes investissement	- 81'354	- 286'554	- 564'517	- 804'689	- 309'113	- 227'000	- 981'000	- 427'000	-	- 535'500
Solde financier	- 1'934'745	382'644	658'861	457'723	1'348'540	- 1'033'730	- 735'742	- 2'540'027	- 3'045'563	- 2'997'161
Endettement brut	16'363'500	16'658'500	14'373'500	15'088'500	14'803'500	15'837'230	16'572'972	19'112'999	22'158'562	25'155'723
Intérêts passifs	84'058.00	86'188.21	145'065.19	156'537.98	152'779.86					
Taux intérêt moyen	0.51%	0.52%	1.01%	1.04%	1.03%					



Démographie	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Nombre habitants	2'840	2'862	2'889	2'927	2'924	3'050	3'140	3'160	3'180	3'200
Accroissement annuel	20	22	27	38	- 3	126	90	20	20	20
Contribuables stat. fiscales FR	1'818	1'821	1'859	1'802	1'802	1'890	1'920	1'930	1'940	1'950
Proportion contr./pop.	64.01%	63.63%	64.35%	61.56%	61.63%	61.97%	61.15%	61.08%	61.01%	60.94%
Personnes morales	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Selon stat. fiscales FR	114	117	129	132	132	130	130	130	130	130
Accroissement annuel	5	3	12	3	3	-	-	-	-	-

INVESTISSEMENTS

PROJETS EN COURS EN 2026 - FIN 2026	MONTANT	SUBVENTIONS	PLANNING	Durée amort.	taux	2027	2028	2029	2030
CHALET NEUF	674'760.00		D Automne 2024 F printemps 2026	33	3%	20'242.80	20'242.80	20'242.80	20'242.80
ROUTE MICHEL CORPATAUX	1'800'000.00	630'000.00 351'000.00	D Automne 2024 F été 2025	40	2.50%	20'475.00	20'475.00	20'475.00	20'475.00
VALTRALOC LOT 4a	1'200'000.00	420'000.00 234'000.00	D 2025 F 2026	40	2.50%	13'650.00	13'650.00	13'650.00	13'650.00
ROUTE DES MONTs 14 -SALLE DE SPORT - CREDIT ETUDE	60'000.00		D 2025 F 2026	10	10%	6'000.00	6'000.00	6'000.00	6'000.00
Sous-total	3'734'760.00	654'000.00				60'367.80	60'367.80	60'367.80	60'367.80

INVESTISSEMENTS VOTES	MONTANT	SUBVENTIONS	PLANNING	Durée amort.	taux	2027	2028	2029	2030
ROUTES									
SENTIER DE L'ONDINE	160'500.00	68'500.00 38'000.00	D 2027 F 2028	20	5%	-	-	2'700.00	2'700.00
VALORISATION MULTIMODALE DE LA SIONGE	2'330'000.00	275'000.00 154'000.00	D 2027 F 2029	40	2.50%	-	-	-	47'525.00
VALTRALOC 1 à 5	4'000'000.00	1'400'000.00 780'000.00	D 2028 F 2032	40	2.50%	-	-	-	-
ZONE 30 – ROUTE DES MONTs	163'000.00	-	D 2027 F 2027	40	2.50%	-	4'075.00	4'075.00	4'075.00
EAU									
REMPLACEMENT DE LA CONDUITE D'EAU – SECTEUR DU CHAFFARD	90'000.00	-	D 2027 F 2027	80	1.25%	-	1'125.00	1'125.00	1'125.00
MISE EN SEPARATIF PERRAUSA-ROULEMA-ONDINE	480'000.00	-	D 2026 F 2027	80	1.25%	-	6'000.00	6'000.00	6'000.00
COMPLEMENT CHAMP-JORDAN / DEPLACEMENT ADDUCTION EAU	90'000.00		D 2027 F 2027	80	1.25%	-	1'125.00	1'125.00	1'125.00
SECTEUR LES MONTs - REMPL. CONDUITE - CREDIT ETUDE	68'000.00	-	D 2025 F 2027	10	10.00%	-	6'800.00	6'800.00	6'800.00
MISE EN SEPARATIF CHAMP-JORDAN	94'000.00	-	D 2026 F 2027	80	1.25%	-	1'175.00	1'175.00	1'175.00
Sous-total	7'313'500.00	2'715'500.00				-	20'300.00	23'000.00	70'525.00

PROJETS FUTURS	MONTANT		PLANNING	Durée amort.	taux	2027	2028	2029	2030
ROUTES									
REFECTION DE LA RUELLE DU CHATELET	abandonné					-	-	-	-
COMPLEMENT VALTRALOC	en attente					-	-	-	-
EAU									
SECTEUR LES MONTs - REMPL. CONDUITE	1'400'000.00	selon BG	D 2027 F 2029	80	1.25%	-	-	-	17'500.00
BÂTIMENTS COMMUNAUX / EDILITE									
MONTs 14 - RENOVATIONS	en attente					-	-	-	-
BATIMENT GRUYERE 60 -ASSAINISSEMENT + AMEN. EXTERIEURS	selon BG								
RTE DES MONTs - SALLE DE SPORT	6'000'000.00		D 2028 F 2031			-	-	-	-
Sous-total	7'400'000.00	-				-	-	-	17'500.00

TOTAUX						60'367.80	80'667.80	83'367.80	148'392.80
---------------	--	--	--	--	--	------------------	------------------	------------------	-------------------

MESSAGE N° 2 DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GÉNÉRAL

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR

REPRISE DES INFRASTRUCTURES DU PLAN D'ÉQUIPEMENT DE DÉTAIL DU QUARTIER DE CHAMPY SUD, PARTIE 1
--

PRÉAMBULE

Conformément à la convention signée entre la société P.P. Le Hameau de Champy SA, promoteur de la première partie du quartier de Champy Sud, et la Commune, le 23 juillet 2014, le Plan d'équipement de détail (PED), soit les ouvrages (routes et canalisations) de la première partie du quartier de Champy Sud doit être repris gratuitement par la Commune, sous réserve de sa conformité et de la décision de l'appareil législatif communal. Précisons que ces ouvrages ont été aménagés selon les directives communales et sur la base d'un permis de construire délivré par la Préfecture de la Gruyère, le 14 mars 2014.

Cette reprise gratuite, exigée par la convention, nécessite l'approbation du Conseil général, vu qu'elle aura un impact financier en raison des futures charges d'entretien et de déneigement et conformément l'article 67, alinéas 1j et 1o, de la Loi sur les finances communales.

ÉTAT DES LIEUX

La zone de Champy (partie 1) est totalement bâtie. Aussi, la société P.P. Hameau de Champy SA a-t-elle fait valoir sa reprise, conformément à la convention qu'elle a passée le 23 juillet 2014 avec la Commune.

Cette reprise gratuite des infrastructures du premier quartier de Champy Sud a fait l'objet d'un contrôle préalable par le service technique de la Commune.

Le service technique a constaté que :

- Le contrôle des canalisations et les réparations ont été confirmés par le bureau d'ingénieurs.
- Le tapis de finition des routes du quartier a été posé à l'automne 2025.
- La parcelle N° 1048, dont la conduite d'eau a été modifiée à cause d'une hauteur erronée de la villa, ne doit pas faire partie de la reprise (elle n'est ainsi pas indiquée dans la convention).

Pour éviter toute confusion, il convient de préciser qu'un permis de construire pour le deuxième PED, déposé par Prologis Sàrl, promoteur du secteur 2 de Champy Sud, a été octroyé en 2023 par la Préfecture de la Gruyère. Les travaux sont en cours d'exécution.

Afin de garantir la pérennité de la route d'accès au chantier de la deuxième étape et des canalisations concernées jusqu'à la fin complète des travaux de l'ensemble du quartier de Champy Sud, signalons qu'une convention a été passée entre la société P.P. Le Hameau de Champy et la société Prologis Sàrl.

En cas d'acceptation de la reprise du PED de la première partie du quartier de Champy Sud par le Conseil général, la société P.P. Hameau de Champy devra préparer une convention de transfert, éditée par un géomètre, des articles concernés inscrits au Registre foncier, pour ratification.

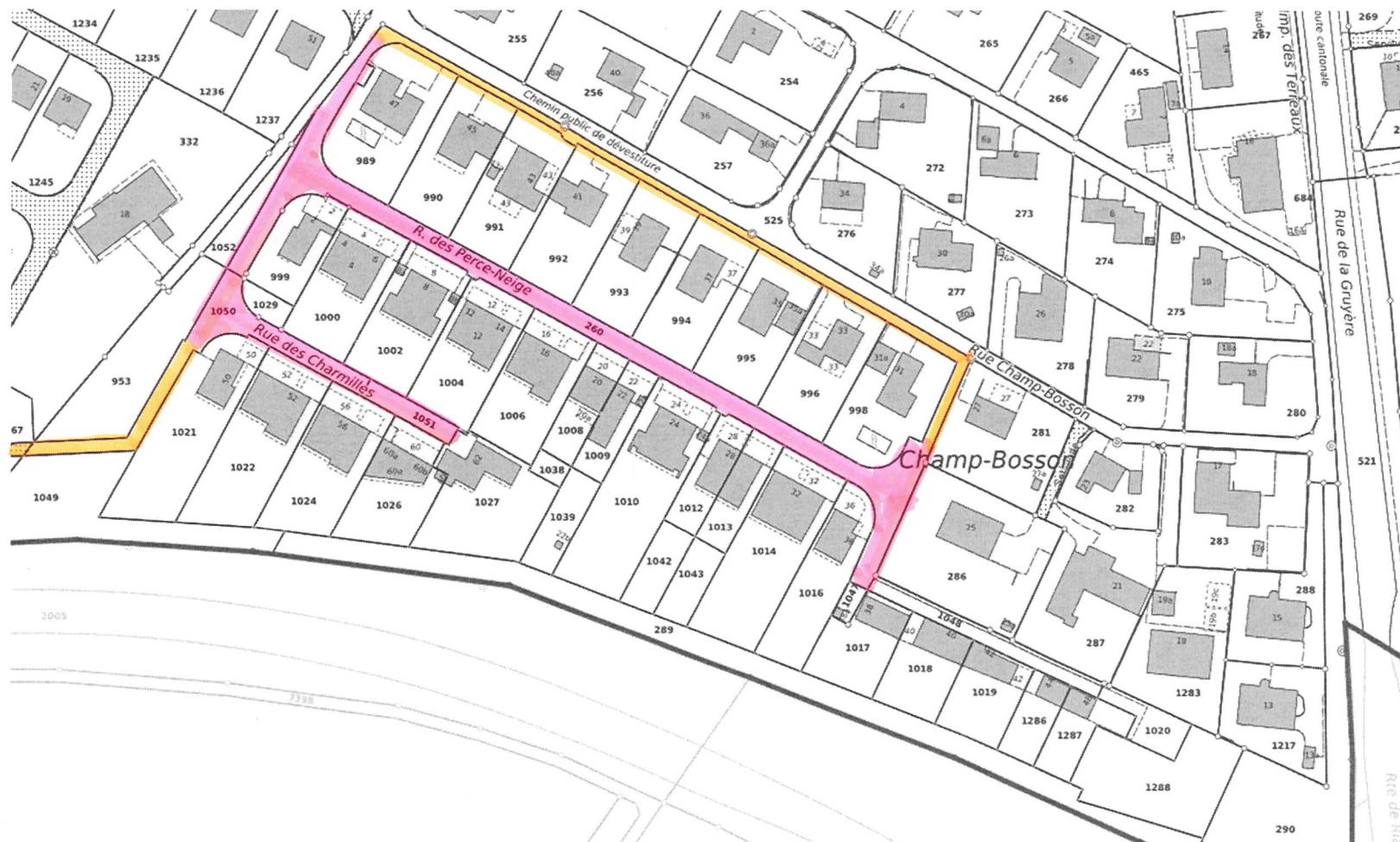
CONCLUSION

Le Conseil communal recommande d'approuver la reprise des infrastructures du plan d'équipement de détail de Champy Sud (partie 1), tel que présentée.

Le Conseil communal

Annexe : plan

Reprise = article 525-260-1050-1051 En rose : les routes En orange : chemin piétonnier ou trottoir



MESSAGE N° 3 DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GÉNÉRAL

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR

DÉTERMINATION DU CONSEIL COMMUNAL SUR LE POSTULAT N° 7 « <i>PLAN DE PRÉVOYANCE LPP</i> » DÉPOSÉ PAR MADAME ISABELLE MONNEY-SAVARY ET MONSIEUR JACQUES POLLET

INTRODUCTION

Lors de sa séance du 7 octobre 2025, le Conseil général a transmis au Conseil communal le postulat de Madame Isabelle Monney-Savary et Monsieur Jacques Pollet, invitant l'Exécutif à examiner la possibilité d'améliorer les conditions de prévoyance professionnelle du personnel communal.

Le postulat souligne l'importance croissante des prestations sociales dans l'attractivité d'un employeur et relève qu'un plan de prévoyance plus favorable pourrait contribuer à renforcer la fidélisation du personnel, à valoriser son engagement ainsi qu'à réduire certaines disparités, notamment pour les collaborateurs occupés à temps partiel.

POSTULAT DE MADAME ISABELLE MONNEY-SAVARY ET MONSIEUR JACQUES POLLET

Plan de prévoyance LPP

« Actuellement, les employés de notre Commune sont affiliés à la caisse de prévoyance, selon le plan de base correspondant au minimum légal.

Or, les prestations sociales jouent aujourd'hui un rôle croissant dans le choix d'un emploi. Dans ce contexte, nous avons la chance de pouvoir compter sur un personnel compétent et formé au sein de notre administration.

Afin de valoriser son travail, de renforcer sa fidélisation et de témoigner notre reconnaissance pour son implication, nous sollicitons le Conseil communal pour examiner la possibilité d'améliorer les conditions de prévoyance, en mettant en place un plan plus avantageux. Une telle révision permettrait également de réduire les inégalités touchant les collaborateurs à temps partiel.

Par ailleurs, proposer un plan de prévoyance attractif contribue à renforcer l'image de marque de l'employeur, à motiver les équipes et à pérenniser les compétences au sein de notre Commune, sans que cela engendre des coûts trop élevés. »

En résumé, dans leur postulat, Madame Isabelle Monney-Savary et Monsieur Jacques Pollet relèvent que les prestations de prévoyance professionnelle constituent aujourd'hui un élément important de l'attractivité d'un employeur. Considérant que le personnel communal représente une ressource essentielle pour le bon fonctionnement de l'administration, ils demandent au Conseil communal d'étudier la possibilité d'améliorer le plan de prévoyance LPP actuellement en vigueur.

Selon les auteurs, une telle démarche permettrait de renforcer la fidélisation et la motivation du personnel, de témoigner de la reconnaissance de la Commune envers ses collaborateurs et de réduire certaines inégalités touchant les personnes travaillant à temps partiel, tout en maintenant des coûts maîtrisés pour la collectivité.

DÉTERMINATION DU CONSEIL COMMUNAL

Afin d'évaluer la situation actuelle, le Conseil communal a mandaté son courtier en assurances, ProConseils SA, pour établir un comparatif entre les prestations minimales prévues par la législation sur la prévoyance professionnelle (LPP) et celles offertes par le plan actuellement en vigueur au sein de la Commune. Le rapport détaillé est joint au présent message.

Cette analyse met en évidence que le plan de prévoyance communal dépasse déjà significativement les exigences minimales légales, notamment par les éléments suivants :

1. Déplafonnement du salaire assuré au-delà du maximum légal ;
2. Adaptation de la déduction de coordination au taux d'occupation ;
3. Cotisations d'épargne supérieures aux taux minimaux légaux pour toutes les catégories d'âge ;
4. Couverture des risques calculée sur l'intégralité du salaire assuré ;
5. Prestations en cas d'invalidité ou de décès exprimées directement en pourcentage du salaire ;
6. Attribution d'un capital décès correspondant à deux fois le salaire annuel ;
7. Participation de l'employeur à hauteur de 60 % du coût total des cotisations.

Ces dispositions permettent déjà d'améliorer sensiblement la couverture du personnel communal et de limiter certaines inégalités susceptibles de toucher les collaborateurs travaillant à temps partiel.

Perspectives d'amélioration

Bien que le dispositif actuel soit favorable, plusieurs pistes d'amélioration pourraient être étudiées lors du prochain renouvellement du contrat de prévoyance :

Prestations de risque

- augmentation des rentes d'invalidité et de survivants, sous réserve des limites liées à une éventuelle surassurance ;

Prestations d'épargne

- augmentation des bonifications d'épargne ;
- lissage des taux d'épargne, afin de réduire les effets de paliers liés à l'âge ;
- suppression complète de la déduction de coordination ;
- introduction de plans à choix permettant aux collaborateurs d'accroître volontairement leur prévoyance ;
- mise en place de solutions d'épargne complémentaire pour les revenus dépassant les seuils réglementaires.

SUITE DU DOSSIER

Le contrat actuel de prévoyance arrive à échéance le 31 décembre 2026. La résiliation aurait dû intervenir au plus tard le 30 juin 2026. Considérant les délais en vigueur et la nécessité de mener une réflexion approfondie, le Conseil communal a décidé de reconduire le contrat pour une année supplémentaire.

Cette prolongation permettra d'engager une analyse complète des besoins, d'évaluer les options disponibles sur le marché et d'en mesurer les conséquences financières avant toute décision. Une éventuelle modification ou résiliation du contrat pourrait ainsi être envisagée pour le 31 décembre 2027.

En outre, le Conseil communal souhaite examiner la possibilité de mettre en place une solution de prévoyance adaptée aux membres de l'Exécutif. Cette réflexion visera à garantir une couverture cohérente avec les responsabilités assumées et à renforcer l'attractivité de la fonction. Les coûts et modalités d'une telle mesure seront étudiés lors du réexamen global du contrat de prévoyance.

CONCLUSION

Compte tenu des éléments analysés, le Conseil communal constate que le plan de prévoyance actuellement en vigueur offre déjà des prestations sensiblement supérieures aux exigences légales minimales. Il estime toutefois pertinent de profiter du prochain renouvellement contractuel pour examiner de manière approfondie les possibilités d'amélioration, tant pour le personnel communal que, le cas échéant, pour les membres du Conseil communal. Cette démarche offrira une vision globale des enjeux sociaux et financiers, avant de soumettre d'éventuelles propositions au Conseil général.

Contrat conclu en 1971

Renouvellements 01.01.2008
01.02.2010 : modification du plan
01.01.2013 : renouvellement et modification : prestations de risques
01.01.2023 : renouvellement tacite suite appel d'offres



Sécurité



Couverture complète

➤ Garantie de l'épargne
INTEGRALE et en tout temps

Prestations de risques



**Ensemble des
prestations calculées
en % du salaire assuré**

➤ Pas de lacune pour années
de cotisation manquante

➤ Prestations alignées au
dernier salaire

Epargne retraite



**Cotisations d'épargne
améliorées**

- Taux de solvabilité Swiss Life Assureur Vie (31.12.2025) : 213 %
- Taux de couverture (31.12.2025) : Couverture complète en tout temps à 100%
- Taux d'intérêt technique (couverture complète) : 1.03 %
- Taux de rémunération 2025
part obligatoire et sur-obligatoire : 2.65 %
- Taux de conversion 2026 :
Minimum légal à 6.8 % garanti
Part obligatoire H / F 5.4% / 5.5671 %
Part sur-obligatoire H / F 4.4855% / 4.6744%

Le Conseil communal

Annexe : tableau comparatif ProConseils



Comparatif	Commune de Riaz
Etabli le 27 juillet 2026	Prévoyance professionnelle

Comparatif plan actuel / base légale

Améliorations	Prestation	Plan actuel contrat Swiss Life 65407F	Minimum Légal	Différences, avantages, moyennes
1	Salaire annoncé, seuil d'affiliation, salaire assuré max.	Seuil d'affiliation selon LPP Pas de salaire max.	Salaire max. CHF 90'720.00	3 personnes avantagées avec salaires supérieurs à CHF 90 720 (salaires assurés en plus CHF 115'220.00) pas d'impact pour les autres collaborateurs
2	Déduction de coordination :			
	<i>Epargne</i>	Selon LPP, montant réduit prop. Au taux d'occupation	montant fixe (CHF 26'460.00 en 2026)	10 personnes occupées à temps partiel, salaires supplémentaires assurés : CHF 105 892
	<i>Risques</i>	Sans déduction de coordination		Ensemble du personnel concerné, prestations calculées sur un salaire supplémentaire CHF 26 460 pour chacun, CHF 480 420 au total.
3	Cotisations épargne	18 - 24 ans : 0 % 25 - 34 ans : 8 % 35 - 44 ans : 11 % 45 - 54 ans : 16 % 55 - 65 ans : 19 %	18 - 24 ans : 0 % 25 - 34 ans : 7 % 35 - 44 ans : 10 % 45 - 54 ans : 15 % 55 - 65 ans : 18 %	1% supplémentaire pour chaque tranche d'âge (+ salaires supplémentaires pris en compte selon taux d'occupation et déplafonnement salaire max.) - Amélioration des prestations épargne pour l'ensembles des assurés : > CHF 550 000 capitaux, > CHF 14 400 de rentes annuelles. -> augmentation moyenne des rentes de retraite : 6.50%
4 - 5	Prestations de risques	Toutes les prestations calculées en % du salaire annuel (sans déduction de coordination ni salaire max.)	Sur base de la rente d'invalidité, caclulé sur l'avoir de vieillesse projeté à l'âge de la retraite, sans intérêt	
	<i>Invalidité (prestations pour l'ensemble du personnel)</i>	40% du salaire annuel	Avoir de vieillesse projeté sans intérêt * taux de conversion	Rentes annuelles supplémentaires totales : > CHF 242'000, + 118 % moyenne
	<i>Enfant : rente pour enfant d'invalidé / orphelin (prestations pour l'ensemble du personnel)</i>	8% du salaire annuel	20% de la rente d'invalidité	Rentes annuelles supplémentaires totales : > CHF 49'000, + 118 % moyenne
	<i>Décès : rente de veuve / veuf / partenaire (prestations pour l'ensemble du personnel)</i>	30% du salaire annuel	60% de la rente d'invalidité	Rentes annuelles supplémentaires totales : > CHF 213'000, + 172 % moyenne
6	Capital décès maladie / accident	2x le salaire annuel + avoir de vieillesse disponible qui n'est pas nécessaire pour le financement de la rente de conjoint/partenaire (sans montant min.)	Avoir de vieillesse disponible, qui n'est pas nécessaire pour le financement de la rente de conjoint/partenaire (sans montant minimum)	Prestations supplémentaires totales (versement unique en cas de décès) min. CHF 2 240 000
7	Cotisations totales	60% employeur 40% collaborateurs	min. 50% employeur	Charge supplémentaire liée aux prestations améliorées : CHF 41 500.

Ce comparatif n'est pas exhaustif. Seules les offres et conditions des sociétés d'assurances font foi.

MESSAGE N° 4 DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GÉNÉRAL

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR

DÉTERMINATION DU CONSEIL COMMUNAL SUR LE POSTULAT N° 9 « ÉTUDE DE FAISABILITÉ D'UNE SUPÉRETTE À RIAZ » DÉPOSÉ PAR MADAME SOPHIE MOURA
--

INTRODUCTION

Lors de sa séance du 7 octobre 2025, le Conseil général a transmis au Conseil communal le postulat de Madame Sophie Moura, invitant l'Exécutif à examiner la possibilité d'accueillir une supérette à Riaz.

Le postulat vise à mettre à disposition des habitants de Riaz un commerce alimentaire de proximité complémentaire à l'offre existante, qui réponde à leurs besoins, qui renforce la qualité de vie, favorise les échanges sociaux et contribue au dynamisme de notre village.

POSTULAT DE MADAME SOPHIE MOURA

Étude de faisabilité d'une supérette à Riaz

« Par ce postulat, nous demandons au Conseil communal d'étudier la faisabilité de l'implantation d'une supérette à Riaz avec, comme objectif, d'offrir aux habitants de Riaz un commerce alimentaire de proximité complémentaire à l'offre existante, qui réponde aux besoins des habitants, qui renforce la qualité de vie, favorise les échanges sociaux et contribue au dynamisme de notre village.

*La Commune de Riaz dispose d'un tissu social dynamique et d'une population en croissance.
Les conditions sont réunies pour attirer ou soutenir l'installation d'une supérette.*

La soussignée demande au Conseil communal :

- *de réaliser une étude de faisabilité incluant les besoins de la population, les partenaires potentiels et les possibilités d'implantation,*
- *d'entreprendre des contacts avec des enseignes classiques (Denner, Volg, etc.), susceptibles de s'implanter dans la Commune,*
- *d'analyser les modèles économiques et logistiques envisageables (franchise, partenariat public-privé ou investisseurs privés),*
- *d'évaluer la viabilité économique et sociale d'un tel projet à moyen et long terme,*
- *et, le cas échéant, d'initier ou d'accompagner un projet par une implication directe ou facilitatrice de la Commune.*

Objectif

Offrir à Riaz un commerce alimentaire de proximité, complémentaire à l'offre existante, qui réponde aux besoins des habitants, qui renforce la qualité de vie, favorise les échanges sociaux et contribue au dynamisme de notre village. »

DÉTERMINATION DU CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil communal s'est penché avec beaucoup d'intérêt sur la possibilité d'accueillir une supérette sur le territoire communal et se montre très ouvert à cette perspective. Cette démarche s'inscrit d'ailleurs pleinement dans la vision de développement local prônée par les autorités communales. Elle constitue même une nécessité pour notre village qui a récemment franchi le cap de 3 000 habitants.

Ce cap de plus de 3 000 âmes désormais sous-entend également que notre Commune dispose donc de la dynamique démographique suffisante pour pérenniser un tel commerce.

Pareille offre commerciale permettrait d'offrir à nos résidents un accès direct aux biens de première nécessité et elle s'inscrirait également dans une démarche écologique. Elle permettrait en effet de freiner quelque peu les déplacements automobiles ou en transport public vers le chef-lieu voisin. Et, tel que souhaité par l'auteur du postulat, ce lieu favorisera les échanges locaux, intergénérationnels, la convivialité au sein de notre village ainsi que son dynamisme. Un village sans commerce est un endroit qui se vide peu à peu de sa substance sociale.

SUITE DU DOSSIER

Sur le plan opérationnel, ce projet a déjà dépassé le stade de la simple intention. Sensibles à cette problématique, le Conseil communal et notre service technique ont déjà identifié un terrain communal apte à accueillir ce type de surface commerciale avec des accès proches des commodités. De surcroît, des premières approches et discussions ont été initiées avec des promoteurs immobiliers et une enseigne de distribution, afin d'évaluer la faisabilité technique et commerciale de l'opération.

Parallèlement, l'État de Fribourg a accepté le changement d'affectation de zone du terrain en question, sous certaines conditions.

CONCLUSION

L'ouverture d'une supérette répond à une attente forte de la population. Et l'intérêt marqué par des promoteurs prouve que ce projet est réaliste et bénéfique sous tous les aspects.

Le Conseil communal entend poursuivre prochainement ses démarches et surtout les mener à bon port.

Nous ne manquerons pas de tenir le Conseil général ainsi que la population informés des prochaines étapes de ce dossier d'importance pour notre collectivité.

Le Conseil communal